

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la **Société des établissements de plein air du Québec** (Sépaq) a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Internet de la **Sépaq** à l'adresse suivante: www.sepaq.com.

## TABLE DES MATIÈRES

Lettre du président du conseil d'administration	Revue des activités10	États financiers
Message du président-directeur général2		
Structure et comité de direction	Développement durable20	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs
Plan stratégique 2007-2012 : les résultats en bref5	Revue financière22	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
Situation géographique	Rapport de la direction25	Coordonnées des établissements de la Sépaq
Mission de la Sénag	Rannort du vérificateur 26	

Madame Line Beauchamp Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Édifice Marie-Guyart 675, boul. René-Lévesque Est 30° étage Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,



J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier 2008-2009. Préparé conformément aux dispositions de sa loi constitutive, ce rapport rend compte de ses activités et des résultats atteints au cours de cet exercice.

Ce rapport confirme à nouveau la volonté de la Société de réaliser sa mission selon un modèle de gestion intégrant la philosophie et les principes du développement durable. En effet, la Société a consolidé ses pratiques de gestion environnementale tout en poursuivant ses actions pour arrimer l'exploitation et le développement de ses établissements en cohérence avec les priorités et les intérêts des régions en matière de développement social et économique.

Le conseil d'administration souligne également que les résultats atteints reflètent la capacité d'innovation de son personnel pour encore mieux adapter l'offre de service à l'évolution des besoins de sa clientèle et ainsi maintenir un très haut niveau de qualité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec,

Georges Laberge

# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Société des établissements de plein air du Québec a connu en 2008-2009 une autre année florissante. Le dynamisme et la mobilisation des équipes à l'œuvre dans toutes ses unités lui ont permis d'atteindre ses principaux objectifs stratégiques. En effet, le dernier exercice financier a été marqué par la concrétisation de nombreux projets qui ont permis, entre autres, à la Société de consolider sa mission de protection du patrimoine naturel québécois, de poursuivre le développement de produits novateurs à l'intention de sa clientèle et d'assurer, de façon encore plus soutenue, la pérennité des actifs qui lui sont confiés. Par sa concertation avec les milieux régionaux et locaux, la Société a continué de s'arrimer avec leurs priorités de développement social et économique.

Sur le plan financier, les résultats du dernier exercice sont très satisfaisants. Malgré des conditions météorologiques difficiles, l'achalandage s'est maintenu à un niveau fort intéressant dans l'ensemble du réseau. Le chiffre d'affaires s'est accru de 2 M\$ pour s'établir à un total de près de 111 M\$ alors que les dépenses ont été de 106,1 M\$ pour un bénéfice net de 4,8 M\$, nettement supérieur aux prévisions.

Sur la base de sa planification stratégique et de son plan d'action quinquennal prévoyant notamment un important programme d'immobilisations, trois préoccupations majeures guident la Société dans la réalisation de sa mission, le développement de l'entreprise et ses actions au quotidien.

### Assurer un développement à long terme

La Société se doit d'agir à titre de leader en gestion intégrée des ressources en mettant en œuvre des stratégies et des pratiques qui s'inspirent des grands objectifs et des principes du développement durable et de protection de l'environnement. Le patrimoine naturel qui lui est confié étant un des éléments majeurs du mieux-être et de la qualité de vie de la population, sa gestion doit ainsi viser le présent et surtout l'avenir. La Société entend alors jouer un rôle de vitrine dans la promotion de l'utilisation de ces pratiques dans le milieu et auprès de sa clientèle tout en développant des ententes de partenariat et de collaboration avec, par exemple, des milieux scientifiques.

Dans cette même perspective, la pérennité des actifs physiques sous sa responsabilité, infrastructures et équipements, s'avère primordiale et les investissements nécessaires doivent être planifiés, suivis et concrétisés.

La conservation des milieux naturels, à long terme, repose pour une bonne part sur l'acquisition continue de connaissances quant à leur évolution. La mise en place d'indicateurs permettant de suivre leur intégrité écologique constitue une des orientations choisies par la Société à cette fin tout comme la réalisation régulière de projets d'acquisition de connaissances en gestion des milieux naturels.

Par sa mission éducative, la Société assure auprès du public un rôle majeur de sensibilisation à la biodiversité et à la richesse des écosystèmes. Par de nouvelles alliances avec le milieu scolaire, la Société veut investir sur la sensibilisation des jeunes générations afin d'accroître son effet à plus long terme sur les comportements et le développement d'une responsabilité collective face à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel.

Enfin, la Société sera en mesure de développer et d'offrir des produits et services à la fois concurrentiels, d'une grande qualité et écoresponsables en s'assurant d'une gestion rigoureuse de ses coûts d'opérations et d'un développement de ses marchés lui permettant de diversifier ses sources de revenus, bref, par le maintien d'une saine rentabilité et d'un niveau d'autofinancement adéquat.

### Innover pour mieux servir les clientèles

Une grande partie du savoir-faire développé à la Société sert aujourd'hui à mieux répondre aux besoins de sa clientèle. Tout en mettant l'ensemble des ressources de son réseau à leur service, la Société cherche continuellement à optimiser l'offre de service qu'elle est en mesure de leur proposer.

La Société souhaite ainsi accroître l'accessibilité aux milieux naturels en développant de nouveaux produits à un plus large éventail de clientèle notamment les jeunes familles, les personnes âgées et les communautés culturelles. Pour ce faire, elle investit dans la définition d'une nouvelle offre de produits et d'hébergement adaptés à leur réalité. Par exemple, l'instauration d'un concept de prêt-à-camper est une manifestation de cette volonté d'innovation centrée sur les nouveaux besoins.

En plus d'être une vitrine de tous les produits et services de la Société, son site Internet se veut un outil de communication et de réservation performant. La Société s'est fixé des cibles pour que la fréquentation du site et le nombre de réservations progressent au plus grand bénéfice de la clientèle.

### Mieux comprendre pour mieux répondre aux besoins

La Société cherche également à mieux comprendre son environnement afin de mieux servir et d'adapter ses services aux besoins. Par ses mécanismes de concertation sur le terrain et sa présence territoriale étendue, la Société peut ainsi capter la diversité et la nature des préoccupations des différentes communautés afin que leurs intérêts soient considérés dans l'exploitation et le développement de ses établissements.

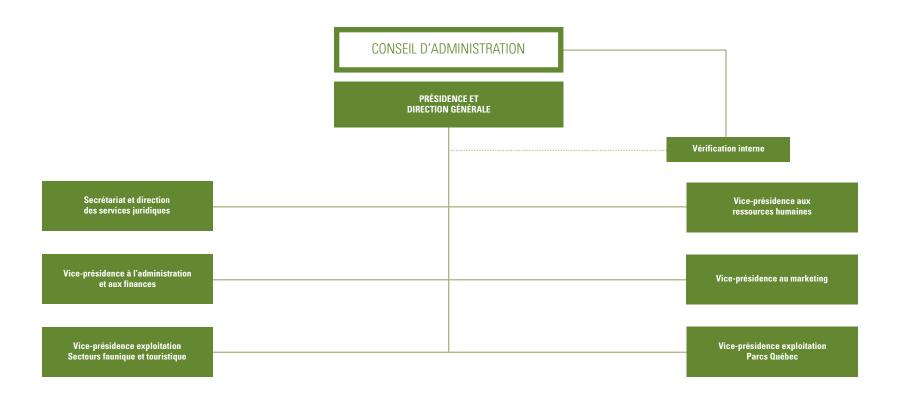
Pour réussir, la Société veut aussi mettre l'accent sur l'écoute de l'évolution des marchés. Dans le cadre d'un plan d'action quinquennal de mise en marché, elle effectue, de façon régulière, des sondages auprès de sa clientèle pour établir leur niveau de participation et de satisfaction quant aux activités qui leur sont offertes.

Enfin, par la gestion du savoir et de l'expertise de son personnel, la Société est en mesure de le faire participer activement à l'amélioration et au développement des services, car sur la base de ses contacts quotidiens avec la clientèle et des connaissances acquises, il est en mesure de bien traduire leurs besoins en gestes concrets d'amélioration continue.

En conclusion, je crois vraiment que la Société possède des atouts indéniables pour rencontrer ses obligations et les défis propres aux domaines du tourisme et du plein air. Cette conviction repose notamment sur le dévouement et le professionnalisme de l'ensemble de son personnel et je l'en remercie bien sincèrement.

Yvan Bilodeau

# STRUCTURE



COMITÉ DE DIRECTION		
Yvan Bilodeau Président-directeur général	Réal Couture  Vice-président à l'administration et aux finances	Jean-Charles Morin Vice-président exploitation – secteurs faunique et touristique
Claude Beaudoin Vice-président au marketing	Raymond Desjardins Vice-président exploitation – Parcs Québec	Nelly Rodrigue Secrétaire et directrice des services juridiques
Pierre Bélanger Vice-président aux ressources humaines	Daniel Lebœuf Directeur des communications	Gaëtan Thibault Directeur des immobilisations et des ressources matérielles



# LE PLAN STRATÉGIQUE 2007-2012: LES RÉSULTATS EN BREF

Le Plan stratégique 2007-2012 de la Sépaq est orienté en fonction de quatre grands enjeux découlant de sa mission et de ses valeurs d'entreprise. Ces valeurs sont :

- la satisfaction de la clientèle:
- la protection de l'environnement et le développement durable;
- l'innovation et la créativité:
- la concertation avec les milieux régionaux;
- l'esprit d'entreprise et l'implication du personnel;
- la rigueur, l'efficacité de gestion et la simplification administrative.

Le tableau suivant présente les grandes lignes des résultats atteints en regard de chacun des enjeux en 2008-2009. La rubrique Revue des activités du rapport annuel donne davantage d'information à ce chapitre.

## Enjeu: La qualité du service à la clientèle et l'adaptation aux tendances du marché Résultats atteints:

- les réservations par Internet ont augmenté de 16,2 % et la valeur des ventes par Internet a atteint 12,3 M\$, soit une augmentation de 27,3 %;
- de nouveaux modes d'hébergement dans les parcs (yourte et prêt-à-camper) ont eu un taux de location de 72 %, ce qui est significativement plus élevé que prévu;
- une analyse indépendante confirme la satisfaction de la clientèle sur la nouvelle formule de réservation de la pêche quotidienne.

# Enjeu: La protection environnementale et le développement durable Résultats atteints:

- la Société a adopté un plan d'action de développement durable 2008-2013 conformément à la Loi sur le développement durable;
- un programme de gestion environnementale applicable à chaque établissement a été élaboré en vue de consolider et d'intégrer les pratiques et mesures prises en protection de l'environnement:
- une observation, sur une période de cinq années, de l'intégrité écologique des parcs a été réalisée pour une diffusion au cours des prochains mois;
- dans une perspective de gestion intégrée des ressources, la participation de la Société à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 est maintenant acquise.

## Enjeu: La pérennité des infrastructures et des équipements Résultats atteints:

- un bon niveau d'autofinancement a été maintenu pour l'ensemble du réseau pour un bénéfice net de 4,8 M\$ grâce à la rigueur et l'efficacité de gestion;
- le budget 2008-2009 du gouvernement prévoit un plan triennal d'investissements de 55 M\$ pour la mise en valeur des parcs nationaux, la conservation des milieux naturels et la mise à niveau des infrastructures; au total, avec les autres financements, 18,4 M\$ ont été investis en 2008-2009.

## Enjeu: La concertation régionale

### Résultats atteints:

- des tables scientifiques régionales visant à accroître les partenariats de recherche dans les parcs ont été mises sur pied;
- l'organisation et le suivi des tables d'harmonisation des 22 parcs nationaux ont été maintenus; s'est également tenue une deuxième rencontre annuelle des présidents et présidentes de ces tables pour en consolider le fonctionnement;
- l'organisation et le suivi des conseils d'administration locaux des 15 réserves fauniques ont été réalisés de même que ceux des 8 centres touristiques;
- les travaux constructifs ont été menés avec des communautés autochtones qui participent également aux travaux de 2 tables d'harmonisation et de 2 conseils d'administration locaux.

# SITUATION GÉOGRAPHIQUE



#### LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC

- Parc national d'Aiguebelle
- Parc national d'Anticosti
- Parc national du Bic
- Parc national de Frontenac
- Parc national de la Gaspésie
- Parc national des Grands-Jardins

- Parc national des Hautes-Gorgesde-la-Rivière-Malbaie
- Parc national de l'Île-Bonaventureet-du-Rocher-Percé
- Parc national des Îles-de-Boucherville
- Parc national de la Jacques-Cartier

- Parc national de Miguasha
- Parc national du Mont-Mégantic
- Parc national du Mont-Orford
- Parc national du Mont-Saint-Bruno
- Parc national du Mont-Tremblant
- Parc national des Monts-Valin

- Parc national d'Oka
- Parc national de Plaisance
- Parc national de la Pointe-Taillon
- Parc national du Saguenay
- Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent
- Parc national de la Yamaska

### LE RÉSEAU DES RÉSERVES FAUNIQUES DU QUÉBEC

- Réserve faunique Ashuapmushuan
- Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi
- Réserve faunique des Chic-Chocs

- Réserve faunique des Laurentides
- Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue
- Réserve faunique La Vérendrye,
- Réserve faunique Mastigouche

- Réserve faunique de Matane
- Réserve faunique de Papineau-Labelle
- Réserve faunique de Port-Cartier—Sept-Îles
- Réserve faunique de Port-Daniel

- Réserve faunique de Portneuf
- Réserve faunique de Rimouski
- Réserve faunique Rouge-Matawin
- Réserve faunique du Saint-Maurice
  - Sépag Anticosti

#### LE RÉSEAU DES CENTRES TOURISTIQUES DU QUÉBEC

- Auberge Fort-Prével
- Camping de la Baie-de-Percé
- Camping des Voltigeurs

- 4 Centre touristique du Lac-Kénogami
- 6 Centre touristique du Lac-Simon
- Aquarium du Québec
- Parc de la Chute-Montmorency

- Station touristique Duchesnay
- Village historique de Val-Jalbert



# MISSION DE LA SÉPAQ

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'État, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires et équipements au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

La Société exploite 47 établissements regroupés sous 3 réseaux : les parcs nationaux (21) auxquels s'ajoutent le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent et l'Aquarium du Québec, les réserves fauniques (15) et Sépaq Anticosti et enfin, les centres touristiques (8).

La Société administre plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec. De ce fait, elle joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel québécois.

En réalisant sa mission, la Société se doit d'assurer la gestion de ses établissements et les territoires selon les principes du développement durable. En conséquence, elle met en œuvre des modèles de gestion intégrant la protection de l'environnement dans ses opérations et la conception des produits et services offerts à sa clientèle. En outre, elle travaille en concertation avec les milieux régionaux et locaux en les associant à la conservation, à la mise en valeur et au développement des parcs, des réserves fauniques et des centres touristiques. Ces travaux s'inscrivent dans la perspective d'harmoniser les actions et les investissements de la Société avec les priorités de développement social et de développement économique des régions.

Par l'acquisition de connaissances sur l'évolution et sur la gestion des milieux naturels, la Société contribue à la recherche en ce domaine et à l'éducation du public. Ces connaissances lui permettent ainsi de définir ses orientations et ses pratiques de gestion des milieux naturels sur des données probantes et de bonifier la programmation de ses activités éducatives en misant sur leur valeur patrimoniale et sur la nécessité de leur protection.

Enfin, dans l'exercice de son mandat, la Société gère des actifs physiques évalués à quelque 750 M\$, sans compter la valeur des territoires et des ressources naturelles et fauniques sous sa gouverne.

# REVUE DES ACTIVITÉS

#### LES RESSOURCES HUMAINES

La Société emploie annuellement près de 3 150 personnes. En raison de la nature de ses activités, 95 % travaillent dans des établissements localisés dans 16 régions administratives. Par ces activités régionales, la Société contribue au maintien d'environ 15 000 emplois directs et indirects en région, notamment par l'achat de biens et services locaux.

Plus de 40 % du personnel régulier et saisonnier de la Société ont moins de 35 ans. Ces données confirment une capacité d'attraction de la Société pour assurer une relève nécessaire notamment, à la suite des départs à la retraite. De plus, une présence aussi significative des jeunes favorise l'émergence de nouvelles idées sur les façons de développer les services et de les rendre à la clientèle. Par l'embauche d'étudiants, la Société assume aussi sa mission éducative auprès de ces jeunes qui, en cours d'emploi, acquièrent une sensibilisation et des connaissances sur la valeur du patrimoine naturel et sur l'importance de le protéger. Ils deviennent alors des multiplicateurs dans leurs familles et leurs communautés sur ces deux aspects.

L'esprit d'entreprise et l'implication du personnel font partie des valeurs qui guident le plan stratégique de la Société. En conséquence, elle privilégie un dialogue constructif avec les représentants des employés. Au cours de la dernière année, les travaux se sont poursuivis afin de conclure des ententes avec les unités de négociation dont les conventions étaient arrivées à échéance. Ainsi, il reste à convenir d'ententes avec le personnel de la Station touristique Duchesnay et du Manoir Montmorency. De ce fait, la très grande majorité du personnel de la Société bénéficie maintenant de conventions collectives renouvelées, et ce, à l'intérieur des paramètres financiers établis par le gouvernement.

En raison de sa mission et de la nature de ses services, la Société mise grandement sur les compétences et la mobilisation de son personnel pour assurer la qualité des services rendus. C'est pourquoi les employés de tous les établissements ont participé à plus de 260 activités de formation en 2008-2009. Cet investissement représente 2 % de la masse salariale, soit un montant de plus de 1 M \$. Ces activités de formation ont notamment priorisé le développement et le maintien des compétences visant à assurer une prestation de services de grande qualité (programme Client Plus) et un accueil personnalisé dans tous les établissements (norme d'accueil Sépaq). Dans une volonté de fusionner ces contenus de formation, un partenariat a été initié avec le Conseil québécois en ressources humaines du tourisme. Ce nouvel atelier sera diffusé pour la saison 2009.

La Société est soucieuse de maintenir un climat de travail sain favorisant l'innovation et la créativité de son personnel. C'est pourquoi des efforts ont été réalisés pour maintenir une présence au travail de qualité et assurer une bonne rétention du personnel. Cet objectif s'appuie sur la mise en place de diverses politiques et mesures pour le mieux-être des employés.



PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

### LES PARCS NATIONAUX

En raison d'une année difficile sur le plan météorologique, autant en saison estivale que durant la saison hivernale, une diminution de l'achalandage de l'ordre de 5 % est signalée pour 2008-2009. Par ailleurs, les différentes mesures prises afin d'améliorer et de diversifier l'offre de service et de contrôler les dépenses ont permis à ces établissements de respecter les budgets prévus en début d'année. Compte tenu de l'augmentation constante de l'achalandage observée au cours des autres années, les parcs nationaux demeurent certainement un attrait indéniable auprès de la population québécoise et des touristes étrangers avec une fréquentation de l'ordre de 3 900 000 de jours de visite. Pour ce faire, le réseau Parcs Québec a poursuivi ses efforts pour adapter son offre de service à l'évolution des besoins, développer des produits novateurs et consolider la performance financière de ses activités commerciales tout en réalisant sa mission éducative, de conservation et de concertation avec les milieux.

Au niveau de l'offre de service et de l'innovation, plusieurs nouveautés ou améliorations ont été apportées. Entre autres, la Société a concrétisé le projet de partenariat avec la firme française Huttopia par la mise en opération de 60 nouveaux équipements de prêt-à-camper exclusifs dans les parcs et s'intégrant parfaitement à l'environnement. Pour une première saison d'opérations, les résultats sont probants puisque le taux d'occupation a atteint 70 %. Par ailleurs, à partir des succès obtenus, la Société a planifié une nouvelle phase de 70 nouvelles unités en 2009-2010. L'implantation de ce concept innovateur tout comme la mise en place de 11 nouvelles yourtes répondent à l'évolution des besoins de la clientèle. Ce dernier type d'installation a d'ailleurs connu un taux d'occupation de 78 % en 2008-2009. Enfin, un nouveau prototype de chalet a été expérimenté au parc national du Mont-Orford afin de répondre au besoin de la clientèle d'aujourd'hui, particulièrement les jeunes familles, qui recherchent le confort, mais à un prix abordable. Cette expérience s'est avérée très positive et la Société compte bien l'étendre à travers le réseau des parcs.

En tant que chefs de file de la stratégie des aires protégées du Québec, les parcs nationaux investissent dans la conservation des milieux naturels et dans l'éducation du public. Sur le plan de la conservation, la mise en œuvre du Programme de suivi de l'intégrité écologique, une initiative unique en son genre, a permis des observations sur une période de cinq années de la pression exercée sur les écosystèmes. Les données recueillies donnent maintenant une image de leur état de santé qui sera suivi sur une base régulière. Ce suivi servira à déterminer les actions à maintenir et à entreprendre afin de corriger les problématiques réelles ou potentielles.

La Société a réalisé, elle-même ou en partenariat, 266 projets d'acquisition de connaissances (recherche, suivi et inventaire) et de gestion du milieu naturel, et ce, en vue d'améliorer la gestion des parcs et d'en enrichir la programmation des activités éducatives. De plus, en vue d'accroître les partenariats dans ce domaine avec les milieux universitaires et d'autres organismes ou institutions, des tables scientifiques régionales ont été mises sur pied. L'objectif, dans chacune des régions, est de susciter des échanges entre les équipes des parcs et les intervenants scientifiques et ainsi partager les sources d'information et les expertises disponibles.

La tenue d'un premier colloque sur la recherche scientifique dans le réseau des parcs nationaux a été mise en chantier. Lors de ce colloque qui se tiendra les 27 et 28 octobre 2009, plus d'une vingtaine de chercheurs et de professionnels reconnus exposeront les résultats de leurs travaux ayant contribué à la conservation de ces territoires naturels.

De plus, Parcs Québec a renforcé ses liens avec Parcs Canada en matière d'échange d'expertise sur la conservation des milieux naturels. En outre, une participation active s'est maintenue au sein du groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes; ce groupe composé de représentants de divers ministères québécois a favorisé l'échange d'information sur cette sérieuse problématique et la concertation sur les solutions.

En matière d'éducation du public, quelque 366 000 personnes ont été rejointes par la tenue d'environ 475 activités de découverte offertes dans les parcs. Ces activités intègrent la protection de l'environnement tout comme les dimensions liées au développement durable. En vue d'une amélioration continue de la qualité, une évaluation de la performance éducative de chaque parc a été amorcée.

De plus, en raison des bénéfices d'une éducation en bas âge sur l'importance du patrimoine naturel et de sa conservation, les actions en vue de développer le marché scolaire se sont poursuivies. Ainsi, une première brochure sur les produits et services s'adressant spécifiquement à cette clientèle a été diffusée en identifiant les niveaux et cycles visés, les programmes touchés et les compétences ciblées par le ministère de l'Éducation. Depuis, une augmentation significative des groupes scolaires est constatée dans plusieurs parcs, à l'Aquarium du Québec et au Parc de la Chute-Montmorency.

Dans cette même veine, un nouveau programme scolaire s'adressant aux élèves de géographie du premier cycle du secondaire a été élaboré; ce programme intitulé *Les parcs nationaux québécois*: des territoires protégés, correspond aux besoins de contenu des enseignants. Afin de valider le contenu et le rythme du programme, plusieurs projets-pilotes ont été menés dans des écoles de la Montérégie; ils ont démontré une grande appréciation de la part des élèves et des professeurs.

Enfin, la concertation avec les milieux régionaux est demeurée très active dans le développement des parcs et plus particulièrement à l'égard de chacune des 22 tables d'harmonisation créées dans autant de parcs. De plus, une deuxième réunion annuelle des présidents et des présidentes de ces tables s'est tenue et elle a contribué au maintien d'un fonctionnement efficace et d'un bon climat de collaboration. Des représentants des Conseils régionaux de l'environnement ont également participé à cette rencontre. Une participation active de la Société mérite d'être signalée aux travaux de la Corporation Cris-Sépaq pour la gestion du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish et à ceux ayant mené à la création du futur parc national du Lac-Témiscouata.

### L'AQUARIUM DU QUÉBEC

La Société assume la responsabilité de gérer l'Aquarium du Québec depuis mai 2006. Les résultats obtenus en 2008-2009 sont très positifs et confirment une augmentation significative et constante de l'achalandage au cours des dernières années. Ainsi, 237 050 visiteurs ont été accueillis en 2008-2009 dépassant de 37 000 la performance de 2007-2008. Il s'agit de la meilleure année depuis la réouverture de l'Aquarium en 2002.

Ces résultats démontrent la pertinence du plan de développement de 6,5 M \$ élaboré en partenariat avec un comité de mise en valeur de l'attrait de ce parc à l'industrie touristique de la région. De plus, des améliorations apportées à l'offre de service, notamment par l'introduction de nouveaux spécimens exotiques ont contribué à ces résultats tout comme les activités de promotion initiées et le cadre de gestion rigoureuse des dépenses mis en place. Soulignons particulièrement la promotion de l'aspect ludique de l'Aquarium par le développement d'un volet récréatif qui a permis l'élargissement de l'offre famille.

Afin de maintenir ces acquis, une révision du plan d'affaires quinquennal a également été réalisée afin de planifier un nouveau plan de développement et de mise en valeur du site. Le comité de mise en valeur a été associé à ces travaux.

Enfin, la programmation visant à souligner le 50e anniversaire de l'Aquarium a été réalisée; elle a fourni l'occasion de promouvoir cet établissement auprès de la population et d'en consolider la mise en marché





### LES SECTEURS FAUNIQUE ET TOURISTIQUE

### Les réserves fauniques et Sépag Anticosti

En 2008-2009, les revenus du secteur faunique ont progressé de 4,1 % si l'on exclut Sépaq Anticosti, où une baisse importante de la clientèle américaine a été enregistrée, ainsi que la réserve faunique de Dunière qui n'est plus gérée par la Société. Ce résultat a été obtenu malgré les conditions météorologiques particulièrement défavorables de l'été 2008, grâce à des produits attrayants et diversifiés, des infrastructures en meilleur état, des normes de qualité élevées ainsi qu'un service à la clientèle reconnu.

Après une première année de mise en place d'une nouvelle formule de réservation de la pêche quotidienne, une analyse indépendante a été réalisée afin de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle. L'enquête réalisée a confirmé la pertinence des changements apportés compte tenu d'un taux élevé de satisfaction, 75 % des répondants ayant manifesté une opinion favorable en raison de la simplification des modalités de réservation. Cette satisfaction envers les nouvelles orientations par la clientèle s'est traduite par une hausse de la fréquentation de cette activité augmentant du même coup les revenus de 14,7 % par rapport à l'année dernière.

Les efforts liés à la protection et à la mise en valeur de la faune aquatique ont été intensifiés durant la dernière année. Des plans directeurs en la matière ont été élaborés en fonction des orientations et stratégies convenues pour les réserves fauniques de Portneuf, Laurentides, Saint-Maurice et Papineau-Labelle. À terme, toutes les réserves fauniques du réseau auront le leur.

Des études ont été menées par différents intervenants tels que les universités québécoises. Parmi les plus importantes, notons l'étude menée par l'Université Laval dans les réserves fauniques de Mastigouche et de Portneuf sur l'impact des ensemencements de l'omble de fontaine sur l'intégrité génétique des populations indigènes de cette espèce ou encore celle menée par l'Université du Québec à Trois-Rivières sur l'impact de la route 175 sur les habitats aquatiques dans la réserve faunique des Laurentides.

À Sépaq Anticosti, le plan de réorganisation de l'ensemble des opérations s'est poursuivi en 2008-2009 afin de s'assurer que l'exploitation de cet établissement soit la plus efficiente possible permettant ainsi de faire face à la baisse marquée de la clientèle américaine et à la hausse importante des coûts de carburant. Par ailleurs, dans le but de faciliter l'accessibilité des Québécois à la principale activité qu'est la chasse au cerf de Virginie, de nouveaux produits ont été développés. Un règlement du complexe dossier du transport aérien est intervenu dans le meilleur intérêt de l'établissement et de la région.

Dans la réserve faunique des Laurentides, la reconstruction de la station-service située à l'Étape, complètement détruite par un incendie, est maintenant complétée.

Aménagée avec un grand respect du milieu naturel, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane se confirme encore cette année comme un fleuron important du réseau qui a su maintenir, voire accroître, sa notoriété comme première auberge de montagne dans l'est du Canada. Grâce à une stratégie de mise en marché dynamique et originale, une progression continue des ventes fait en sorte que le chiffre d'affaires dépasse maintenant le 1 M \$.



RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

Quant à la chasse à l'orignal, sa popularité s'est encore confirmée en 2008 alors que 2 445 groupes de chasseurs ont fréquenté les réserves fauniques; ceci représente une augmentation de 14,3 % par rapport à 2007. Le taux de succès est ainsi passé de 61,6 % à 66,3 %. Il faut souligner que parmi tous ces groupes, 79 d'entre eux avaient au moins un chasseur de moins de 18 ans, témoignant ainsi que les efforts pour encourager la relève donnent des résultats.

L'augmentation du nombre de groupes de chasseurs démontre en outre un dépassement important des objectifs d'accroissement de l'offre de chasse prévue au plan d'action, notamment dans la réserve faunique de Matane. Il faut d'ailleurs souligner le large consensus régional sur la pertinence d'une hausse de prélèvement dans cette réserve. Rappelons que cette hausse fait suite aux résultats d'un inventaire aérien ayant démontré un écart important entre la densité d'orignaux et la capacité de support du milieu. Aussi, un fonds de 100 000 \$ sur 5 ans a été créé par la Sépaq pour faire diverses études sur l'orignal et son habitat dans la réserve faunique de Matane. Dans la même perspective, un inventaire a été réalisé dans la réserve faunique Rouge-Matawin dans la poursuite de l'objectif d'une exploitation durable de cheptel.

En matière de gestion intégrée des ressources, il y a eu poursuite des actions afin d'améliorer la prise en compte des préoccupations liées à la vocation des réserves fauniques et aux besoins de leur clientèle. Ainsi, dans le cadre de la participation des réserves fauniques à l'élaboration des différents plans d'aménagement forestier, de nombreuses ententes d'harmonisation ont été convenues avec les industriels forestiers. Ces ententes définissent clairement les rôles et responsabilités de chacune des parties en matière d'élaboration de la planification forestière. La mise en œuvre de ces ententes en 2008 a permis une réelle intégration des préoccupations de la Sépaq en amont de la réalisation des travaux forestiers dans les réserves fauniques.

L'année 2008 a aussi permis d'expérimenter à plus grande échelle de nouveaux types de coupes forestières mieux adaptées aux préoccupations des réserves fauniques qui ont eu pour effet de réduire la proportion de coupes totales effectuées dans ces territoires. Ces coupes adaptées imitent davantage les régimes de perturbations naturelles, réduisent considérablement les impacts sur la qualité des habitats fauniques, aquatiques et terrestres ainsi que sur les paysages forestiers tout en favorisant le maintien de la biodiversité.

La Société a déposé un mémoire sur le livre vert du ministère des Ressources naturelles et de la Faune visant la réforme du régime forestier.

Enfin, la Société a participé très activement à la création d'aires protégées, telles les réserves aquatiques ou de biodiversité, dans cinq réserves fauniques soit, La Vérendrye, Papineau-Labelle, Rouge-Matawin, Mastigouche et Saint-Maurice.

### Les centres touristiques

La Station touristique Duchesnay a connu une excellente saison et atteint un chiffre d'affaires record en hausse de 4,5 % par rapport à l'année dernière. La qualité du produit, le professionnalisme des employés et la diversité de l'offre d'activités définie suivant les orientations retenues par le comité de mise en valeur composé de représentants du milieu, en sont les principales raisons.

Au Parc de la Chute-Montmorency, l'application du plan de développement élaboré par un comité composé de différents intervenants régionaux en tourisme s'est poursuivi. Il faut notamment souligner l'inauguration de la mise en lumière du parc dans le cadre du 400° anniversaire de la ville de Québec qui a été un grand succès à la satisfaction de tous les partenaires. De plus, le Manoir Montmorency a été l'hôte du dîner d'accueil des chefs d'État présents au XII° Sommet de la Francophonie, lequel s'est avéré un franc succès.

Le projet pilote d'animation pour la jeune clientèle au Centre touristique du Lac-Simon s'est avéré concluant. Pour la première fois, les jeunes de 4 à 17 ans se voyaient proposer des activités animées tout au long de la saison estivale. L'accent a été mis sur l'utilisation du territoire (plage, sentier) et le côté humain de l'animation.



PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY

# LA MISE EN MARCHÉ

En vue de soutenir l'atteinte des objectifs fixés au plan stratégique 2007-2012, la Société a poursuivi la mise en œuvre d'un plan d'action quinquennal misant, entre autres, sur une utilisation efficace et dynamique des ressources Internet pour promouvoir ses produits en ciblant des clientèles précises et en facilitant leur accès aux différentes activités offertes.

Un des objectifs prioritaires du plan visait une augmentation significative du nombre de réservations par Internet. Ce résultat a été atteint en 2008-2009, car ce nombre est passé de 72 829 à 84 613 par rapport à l'année 2007-2008, soit une augmentation de 16,2 %. Le montant total des ventes par Internet est quant à lui passé de 9,6 M\$ à près de 12,3 M\$, pour une augmentation de 27,3 %.

En matière de communications publiques, et toujours dans une perspective d'utiliser efficacement les ressources d'Internet, la Société a recherché une amélioration continue de ses bulletins électroniques, ciblant des clientèles précises. Rappelons que ces bulletins s'ajoutent à celui plus général *Sepaq.com vous informe*, largement disponible auprès de la presse intéressée par les activités de la Société. De plus, la publication de nombreux communiqués de presse, de brochures et de dépliants présentant les différents établissements s'est faite dans la perspective de développer une image de marque attrayante pour la clientèle et rendant justice à la qualité et à la beauté des produits offerts.

Au niveau des relations publiques, l'organisation de séjours de familiarisation et de relations avec la presse ont permis la réalisation de plusieurs reportages dans les quotidiens et les magazines spécialisés. La recherche d'images en vue d'une campagne de promotion de la pêche sportive et de la villégiature au printemps 2009 fait aussi partie des réalisations 2008-2009.

Le site Internet de la campagne publicitaire *Cet été, vivez les parcs nationaux du Québec* a remporté le prix Or du Daveys Award dans la catégorie Campagne en ligne et le prix Argent dans la catégorie Microsite marketing en ligne. Soulignons que, l'an dernier, ce site avait été désigné finaliste dans le volet marketing interactif de la catégorie Site promotionnel dans le cadre de la 13º édition des prix Boomerang, un concours qui récompense les meilleures communications interactives et les sites Web d'entreprises québécoises.

Enfin, une refonte du site Web a été mise en œuvre considérant la notoriété acquise par le site de la Société, le volume actuel des transactions qui y sont transigées, ainsi que l'orientation prise par la Société de développer davantage cet outil afin d'augmenter la visibilité de ses services et le volume des ventes. Avec l'émergence des nouvelles technologies, cette refonte permettra au site d'offrir une expérience adaptée aux réalités d'aujourd'hui et capable de s'ajuster aux besoins futurs.

# SÉPAQ ET CONCERTATION

### LA CONCERTATION RÉGIONALE ET LOCALE

En plus d'en avoir fait une valeur d'entreprise et en cohérence avec les principes de développement durable, la Société mise sur les mécanismes de concertation afin de tenir compte des préoccupations des représentants des milieux régionaux pour une meilleure intégration de ses actions et de ses investissements dans leurs priorités et stratégies de développement social et économique.

Afin de favoriser cette approche, elle a mis en place 22 tables d'harmonisation pour chacun des parcs nationaux et 15 conseils d'administration locaux pour les réserves fauniques et les centres touristiques.

Ces mécanismes de concertation sont généralement composés de représentants désignés par les organismes socioéconomiques de la région telles les municipalités, les chambres de commerce, les municipalités régionales de comté, les associations touristiques régionales et, le cas échéant, d'un représentant d'une communauté autochtone. Selon la mission de l'établissement et les caractéristiques de son territoire, s'ajouteront des représentants des domaines de la chasse, de la pêche et de la foresterie tout comme ceux des milieux environnementaux et scientifiques.

Ces représentants ont le rôle de conseiller la Société sur les orientations à court et moyen terme des établissements dans une optique d'harmonisation avec les priorités de développement régional. Pour ce faire, ces représentants donnent des avis, entre autres, sur les offres de service, les plans d'action annuels, les budgets d'opérations, les programmes d'immobilisations, les plans de mise en valeur, les plans d'affaires et le marketing. Par leur analyse, ils doivent viser le développement durable des établissements de la Société et leur mise en valeur tout en ayant une perspective de saine gestion.

Par cette participation du milieu, la Société souhaite aussi susciter des partenariats entre divers acteurs ou partenaires d'affaires sur des enjeux de portée régionale débordant des territoires visés dans une optique d'harmonisation avec les priorités de développement régional. Le maillage entre les services offerts par les établissements de la Société et ceux offerts par les organismes et entreprises de la région est également recherché.

Dans les zones périphériques aux parcs nationaux particulièrement, cette concertation vise également à assurer une complémentarité des actions et des projets conduits en périphérie avec ceux qui sont réalisés sur leur territoire, surtout en matière de gestion des ressources naturelles périphériques et de protection des paysages.

Au cours de l'année 2008-2009, la Société a donc poursuivi et accentué l'implication des conseils d'administration locaux et des tables d'harmonisation compte tenu de l'importance qu'elle accorde aux résultats visés.

### LA CONCERTATION AVEC LES AUTOCHTONES

L'harmonisation des activités de la Société avec celles des différentes communautés autochtones présentes sur les territoires concernés constitue un enjeu qu'elle doit prendre en compte dans l'exécution de son mandat et la poursuite de sa mission.

Le conseil d'administration de la Société accorde donc une grande importance aux affaires autochtones. Il a mis sur pied en 2006 un comité de travail sur l'harmonisation des activités autochtones avec celles de la Sépag ayant pour mandat de dresser l'état de situation des activités autochtones dans les territoires administrés par la Sépag, identifier les situations potentiellement conflictuelles et en faire rapport au conseil d'administration afin que celui-ci puisse en informer les autorités compétentes. Le comité est constitué, depuis le 13 mai 2008, de M. Jean Picard à titre de président ainsi que de Mme Deborah Hook et MM. Daniel Deslauriers et André Roy. Le comité s'intéresse aux différentes actions posées par la Société en matière autochtone et se rencontre au besoin.

Une des réalisations du comité au cours de l'exercice financier 2008-2009 a été de recommander à la Société la mise sur pied d'un programme de formation à l'intention des employés afin de les sensibiliser aux réalités autochtones. Les services d'une firme spécialisée dans les questions autochtones ont été retenus pour l'élaboration et l'animation de cinq ateliers de sensibilisation d'une durée de quatre heures qui ont été présentés lors des journées d'accueil dans certaines réserves fauniques. Les membres du conseil d'administration local de l'établissement ont aussi été invités à participer à ces ateliers.

Par ailleurs, la Société développe également des partenariats avec des communautés autochtones pour la gestion de territoires naturels. Ainsi, la Société et la Nation crie de Mistissini exploitent en cogestion la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi dans un objectif d'éventuelle prise en charge par la Nation de la gestion de cette réserve faunique et du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish. C'est dans ce contexte qu'un plan de mise en valeur intégré de cet immense territoire est conjointement en cours de réalisation, de même qu'un plan de formation pour le futur personnel cri du parc et de la réserve faunique. De plus, au cours de la dernière année, une tournée des parcs nationaux du sud du Québec a été organisée à l'intention des maîtres-trappeurs cris de Mistissini pour leur permettre de mieux comprendre la réalité d'un parc national. C'est également dans cet esprit que des discussions se sont tenues dans le cadre du traité de la Paix des Braves afin d'associer les Cris d'Oujé-Bougoumou à l'administration et à l'exploitation de la réserve faunique Assinica. L'exploitation du site d'hébergement Nadagam de la réserve faunique La Vérendrye, en partenariat avec le conseil des Anicinapek de Kitcisakik, est un autre exemple de cette volonté.

De plus, des représentants des communautés autochtones participent aux travaux de deux tables d'harmonisation de parcs nationaux et de deux conseils d'administration locaux de réserves fauniques. La Société accorde une grande importance à cette participation pour que l'exploitation et le développement de ces établissements se fassent dans le respect de leur culture et de leur présence sur le territoire. Par exemple, le parc national d'Aiquebelle propose des activités de découverte notamment sur les modes de vie des premières nations. L'embauche, année après année, d'employés autochtones permet également une telle sensibilisation et une compréhension de la diversité culturelle.

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En raison de sa mission, la Société se doit de jouer un rôle majeur dans la sauvegarde du patrimoine naturel québécois en recherchant une intégration des préoccupations environnementales, sociales et économiques dans sa mise en valeur et son accessibilité au bénéfice de la population du Québec et des générations futures. Le développement durable et la protection de l'environnement représentent ainsi des valeurs fondamentales orientant les activités de son personnel et le développement des services offerts à sa clientèle. Déjà bien intégrées dans ses opérations, ces valeurs ont été à la base des travaux réalisés en 2008-2009 pour aller encore plus loin et faire de la Société une entreprise modèle.

## Adoption d'un plan d'action de développement durable

Consciente de ses responsabilités de protéger, de conserver et de faire découvrir de façon durable le patrimoine naturel du Québec, la Société a élaboré un premier plan d'action de développement durable 2008-2013. Ainsi, ce plan identifie les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Loi sur le développement durable et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui en découle.

Par son plan d'action de développement durable, la Société entend aller encore plus loin en contribuant aux trois orientations stratégiques prioritaires du gouvernement, à savoir : Informer, sensibiliser, éduquer, innover, Produire et consommer de façon responsable, Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée. En outre, la Société œuvre à la protection des milieux naturels et au maintien des ressources fauniques, donc à la gestion du patrimoine naturel québécois. Par conséquent, la Société s'engage dans l'orientation gouvernementale de Sauvegarder et partager le patrimoine collectif. En conséquence, le plan de la Société prévoit la réalisation de 11 actions spécifiques lui permettant de concourir aux 4 orientations gouvernementales qui la concernent et à l'atteinte de 6 des objectifs qui en découlent.

Ce plan a été élaboré sur la base des responsabilités découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société; elle s'engage ainsi à réaliser des actions en lien avec ses responsabilités et porteuses de résultats concrets en matière de développement durable. Il repose également sur les mesures et pratiques initiées au cours des dernières années, particulièrement en gestion environnementale. Le plan d'action est accessible sur le site Internet de la Sépag au www.sepag.com/devdurable.

## Mise en place d'un Programme de gestion environnementale

La Société a adopté un Programme de gestion environnementale (PGE) applicable à chacun de ses établissements de manière à réduire de façon significative leur empreinte écologique. Ce programme qui constitue une des assises du plan d'action de développement durable, intègre des pratiques et des mesures implantées au cours des dernières années en plus de définir l'ensemble des orientations environnementales préconisées par la Société et des cibles de performance.

Le programme porte sur la gestion de l'énergie, de l'eau, des matières résiduelles et des matières dangereuses et toxiques. De plus, le programme vise la gestion des aménagements, lors de la mise en place de nouvelles infrastructures et de la mise à niveau des aménagements actuels, de même que l'instauration de pratiques hôtelières écologiques et d'achats écoresponsables.

Le PGE constitue une mesure structurante de l'action de la Société en matière de protection de l'environnement. Par ailleurs, elle pose déjà des gestes très concrets pour minimiser son empreinte écologique. À titre d'exemple, la vaisselle compostable, qui est une alternative écologique à la vaisselle jetable en plastique, a été testée dans quelques établissements la saison dernière. La Société a décidé d'utiliser cette vaisselle dans tous ses casse-croûte. Elle a aussi pris la décision de ne plus remettre des sacs de plastique à ses clients en Boutique Nature et en dépanneur afin de favoriser l'utilisation des sacs réutilisables.

Dans ces boutiques, les produits écoresponsables sont de plus en plus privilégiés, par exemple, les vêtements faits de fibres cultivées biologiquement ou les sacs à dos en matières recyclables. En plus, les produits des entreprises québécoises sont privilégiés lorsque c'est possible, et ce, non seulement pour favoriser l'économie, mais aussi pour réduire les impacts du transport dans le cycle de vie des biens de consommation.

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, la Société se tourne en plus vers des alternatives écoénergétiques par rapport aux transports et aux déplacements. En ce sens, elle mise, par exemple, sur:

- des véhicules électriques dans plusieurs campings;
- des scooters au lieu de camionnettes;
- le remplacement des motoneiges de service et des moteurs hors-bord à deux temps par des modèles plus propres ou à quatre temps;
- l'implantation du transport en commun dans certains parcs nationaux, comme dans ceux des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie ou de la Jacques-Cartier.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, les établissements remplacent progressivement les robinets, les pommeaux de douche et les toilettes par des modèles qui consomment moins. La Société s'assure également de revoir l'ensemble de ses systèmes de traitement des eaux usées afin non seulement de répondre aux nouvelles normes en vigueur, mais d'être aussi à l'avant-garde en cette matière dans les régions isolées.

Enfin, la Société a mis en place, en 2008, la récupération et le recyclage de bonbonnes de propane pour le camping. Il s'agit ici d'une approche novatrice au Canada.

## Sensibilisation et éducation en développement durable et protection de l'environnement

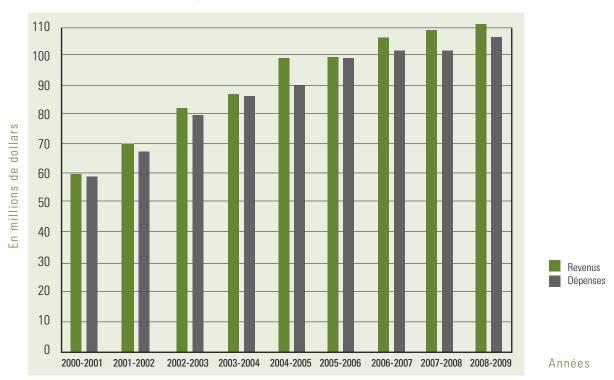
L'information donnée aux usagers des services vise également à les sensibiliser sur l'impact de la présence humaine en milieu naturel et sur la responsabilité qu'ils partagent avec le personnel de la Société. Par exemple, la documentation promotionnelle et celle remise lors de l'accueil leur proposent des actions concrètes, telle la récupération des bonbonnes de propane vides, leur permettant de contribuer de façon tangible à la réduction de l'empreinte écologique. Enfin, les 366 000 personnes qui ont participé aux activités de découverte dans les parcs ont été initiées aux enjeux environnementaux et aux principes du développement durable.

## REVUE FINANCIÈRE

### RÉSULTATS

Malgré des conditions météorologiques difficiles, tant à l'été 2008 qu'à l'hiver 2009, la Société a accru ses revenus grâce notamment à son offre diversifiée de produits et services et à des stratégies marketing adaptées pour chacun des marchés. Ainsi, en dépit de la diminution de ses revenus de chasse, particulièrement à Anticosti et d'une réduction des revenus de subventions, les revenus globaux ont augmenté de 2 % passant de 108 943 000\$ en 2008 à 110 963 000\$ en 2009. Quant aux dépenses, elles ont augmenté de 4 210 000\$ soit de 4 % passant de 101 920 000\$ à 106 130 000\$. Conséquemment, le bénéfice net a diminué de 2 190 000\$, passant de 7 023 000\$ en 2008 à 4 833 000\$ en 2009.

L'analyse détaillée démontre que les améliorations et les innovations apportées par la Société dans son offre de produits et services dans la foulée de son plan d'action ont été bénéfiques. Prenons comme exemple, la mise en marché de nouveaux produits tels les prêt-à-camper et les yourtes dans les parcs nationaux qui ont contribué à l'augmentation des revenus de camping lesquels ont connu une croissance de 4,4 %. C'est aussi le cas de la pêche quotidienne où les modalités de réservations ont été grandement assouplies avec la possibilité de réserver quatre mois à l'avance et de le faire par Internet. Ainsi, les revenus de pêche quotidienne ont augmenté de 14,7 % en 2009 par rapport à 2008. Malgré une météo défavorable, l'augmentation globale du volume d'affaires, illustre le pouvoir d'attraction des produits offerts dans les établissements, compte tenu de leur rapport qualité/prix et du haut niveau de service à la clientèle, valeur fondamentale de la Société.



En ce qui concerne le détail des dépenses, plusieurs actions ont été posées en cohérence avec les orientations du plan d'action pour optimiser les opérations de la Société. Ainsi, les frais d'entretien et d'énergie ont diminué de 4 % à la faveur du renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules moins énergivores et moins polluants. Les frais généraux et administratifs ont été réduits de 8 %. Les dépenses liées à l'acquisition des produits pour revente en restauration, en boutique et en dépanneur ont aussi diminué malgré l'augmentation des revenus.

Par ailleurs, les frais de vente et marketing ont connu une croissance de 5 % avec la mise en œuvre de stratégies qui ont notamment permis de freiner l'impact défavorable de la météo.

Malgré l'augmentation des emprunts, il a été possible de réduire de 32 % les frais financiers nets en profitant de la baisse des taux d'intérêt sur les marchés.

Enfin, on note une augmentation substantielle du poste salaires et avantages sociaux. En effet, ceux-ci ont augmenté de 5 495 000\$ passant de 50 876 000\$ en 2008 à 56 371 000\$ en 2009. Cette augmentation s'explique principalement par des ajustements non récurrents en 2008 reliés à l'équité salariale et à la signature des conventions collectives. Quant au nombre d'heures travaillées, il n'a augmenté que de 0,1 % malgré l'augmentation des revenus de 2 %, traduisant ainsi une augmentation de la productivité.

### BILAN

La valeur comptable de l'actif de la Société a connu une croissance de 13 % passant de 232 808 000 \$ en 2008 à 263 035 000 \$ en 2009. Il est toutefois important de rappeler que cette valeur comptable ne représente qu'une fraction de la juste valeur des actifs puisque dans la majorité des cas, leurs transferts du gouvernement à la Société se sont effectués à une valeur nominale compte tenu des pertes qu'ils engendraient lorsque ceux-ci étaient exploités en régie ministérielle. Ce détail est important en regard de la stratégie de réinvestissement de la Société qui consiste à dégager suffisamment de liquidités pour réinvestir, à terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs, lesquels sont évalués à environ trois quarts de milliard de dollars. À cela s'ajoutent les besoins requis pour la mise en valeur de ces équipements publics et pour la conservation des milieux naturels.

Par ailleurs, avec l'avance à la société apparentée qui est passée de 21 476 000 \$ en 2008 à 51 093 000 \$ en 2009 suivant une stratégie visant la réduction globale des frais d'intérêts antérieurement assumés par cette société, l'actif à court terme a connu une augmentation de 75 % passant de 39 250 000 \$ en 2008 à 68 785 000 \$ en 2009.

La valeur comptable des immobilisations corporelles a augmenté de 5 175 000 \$ pour s'établir à 171 511 000 \$ en 2009. Cette augmentation est attribuable aux acquisitions qui ont totalisé 18 412 000 \$ alors que l'amortissement des immobilisations a été de 13 786 000 \$.

# 

Années

Les emprunts ont augmenté d'un montant net de 31 997 000 \$ passant de 68 087 000 \$ à 100 084 000 \$. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la prise en charge des emprunts de la société apparentée dans le cadre de la stratégie expliquée plus haut visant à réduire les frais d'intérêts. On notera qu'en date du 31 mars 2009, tous les emprunts sont inscrits dans le passif à court terme puisqu'à cette date, le gouvernement venait d'autoriser un nouveau régime d'emprunt pour consolider toutes les dettes de la Société. Ainsi, la totalité de ses emprunts sera renouvelée au cours du prochain exercice dans le cadre d'une stratégie de diversification court terme/long terme.

Enfin, l'avoir de l'actionnaire a augmenté du montant du bénéfice net soit 4 833 000 \$ passant de 51 062 000 \$ à 55 895 000 \$.

2000-2001 2001-2002 2002-2003 2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009

### **PERSPECTIVES**

5

En ce qui regarde l'avenir, la Société devra, à court terme, développer des stratégies et des moyens pour contrer les effets de la crise économique qui sévit actuellement sur le plan mondial. La diversité de ses produits, leur pouvoir d'attraction auprès de ses différentes clientèles et la souplesse de sa gestion sont certainement des acquis positifs pour relever ce défi. Toutefois, les facteurs externes, particulièrement au chapitre de l'économie, pourraient avoir pour effet de retarder l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés dans son plan d'action.

Avec la collaboration de son personnel, la direction de la Société entend toutefois garder le cap et, sur un horizon à plus long terme, réussir à dégager suffisamment de liquidités pour assurer la protection et la pérennité des équipements publics qui lui sont confiés au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures, et ce, conformément à sa mission.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau

Président-directeur général

Réal Couture, CA

Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 15 mai 2009

# RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

levard lachance CA auditeur

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 mai 2009

# RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2009	2008
REVENUS		
Pêche et villégiature	32 988 \$	32 061 \$
Chasse	14 856	16 046
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 113	16 011
Autres activités de plein air	15 735	15 476
Concessions et divers	4 923	4 002
Subventions	2 446	2 957
Honoraires de gestion	23 902	22 390
	110 963	108 943
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	56 371	50 876
Entretien et énergie	17 601	18 418
Frais généraux et administratifs	9 373	10 216
Produits de revente	8 953	9 013
Frais de vente et marketing	6 268	5 968
Amortissement (note 5)	6 246	5 577
Frais financiers (note 6)	1 267	1 877
Quote-part des résultats dans la société affiliée	51	(25)
	106 130	101 920
BÉNÉFICE NET	4 833 \$	7 023\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# DÉFICIT CUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	(20 525)\$	(27 548)\$
BÉNÉFICE NET	4 833	7 023
SOLDE À LA FIN	(15 692)\$	(20 525)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION  Bénéfice net Amortissement (note 5) Quote-part des résultats dans la société affiliée Variation de la provision pour congés de maladie et vacances Variation des postes à court terme (note 7)	4 833 \$ 6 246 51 56 (2 201) 8 985	7 023 \$ 5 577 (25) (253) (6 163) 6 159
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT  Acquisitions d'immobilisations corporelles Produits de cessions d'actifs Avance à la société apparentée (note 14) Avance à la société affiliée	(18 412) 151 (29 617) 52 (47 826)	(12 415) 95 (14 597) 68 (26 849)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Subventions aux immobilisations corporelles encaissées Variation nette des emprunts Remboursement de la dette à long terme	7 501 31 997 - 39 498	7 642 14 760 (200) 22 202
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE) À LA FIN	657 (438) 219 \$	1 512 (1 950) (438) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# BILAN

Au 31 mars (En milliers de dollars)	2009	2008
ACTIF	_	
ACTIF À COURT TERME	_	
Encaisse	219 \$	- \$
Créances	4 739	5 379
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	8 623	8 421
Stocks	1 953	1 961
Frais payés d'avance Avance à la société apparentée (note 14)	2 158 51 093	2 013 21 476
Availce a la societe apparentée (note 14)	68 785	39 250
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	22 459	26 839
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	280	383
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	171 511	166 336
	263 035 \$	232 808 \$
PASSIF	_	
PASSIF À COURT TERME		
Chèques en circulation nets de l'encaisse	- \$	438 \$
Comptes à payer et frais courus Dépôts de clients	13 178 12 419	15 693 12 063
Emprunts (note 8)	100 084	12 003
Emplaits (note of	125 681	28 194
EMPRUNTS (note 8)	-	68 087
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (note 13)	1 777	1 721
SUBVENTIONS REPORTÉES	79 682	83 744
	207 140	181 746
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)	71 587	71 587
DÉFICIT CUMULÉ	(15 692)	(20 525)
	55 895	51 062
	263 035 \$	232 808 \$

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 11 et 12). Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Georges Laberge

M. Yvan Bi**l**odeau

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2009

### 1- STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01). Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2- CONVENTIONS COMPTABLES

### a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances.

### b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de biens lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et de la société apparentée pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation, à l'entretien et à l'exploitation du réseau des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

### c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

### d) Participations dans la société affiliée et la coentreprise

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation et sa participation dans la coentreprise selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

### e) Instruments financiers

i) Catégories d'instruments financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Société a classé dans cette catégorie l'avance dans la société affiliée.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers détenus principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs et passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie l'encaisse, les créances, l'avance à la société apparentée, les chèques en circulation nets de l'encaisse, les comptes à payer et frais courus ainsi que les dépôts de clients.

### Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés en tant que passifs détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie les emprunts.

ii) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net.

iii) Évaluation ultérieure

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés au résultat net.

### iv) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

### v) Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

### vi) Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

### f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures entre 4 % et 10 %

Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives entre 10 % et 33 %

Les immobilisations corporelles sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

## g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

## h) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### 3- ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

La Société a adopté, au 1<sup>er</sup> avril 2008, les chapitres 1535 – Informations à fournir concernant le capital, 3031 – Stocks, 3862 – Instruments financiers – présentation. Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Quant aux chapitres 3862 et 3863, ils remplacent le chapitre 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation, modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société est exposée et la façon dont elle gère ces risques.

Étant donné que les chapitres 1535, 3862 et 3863 se limitent à la divulgation d'information additionnelle, il n'y a aucun impact sur les résultats de la Société. En ce qui concerne le chapitre 3031, son adoption n'a pas eu d'incidences sur les états financiers de la Société.

### 4- INFORMATION SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire.

Les actions de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, le montant des dividendes versés, le cas échéant, est fixé par le gouvernement du Québec et non par les administrateurs. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital de source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

## 5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars)		2009		2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 481 \$	- \$	2 481 \$	2 470 \$
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 851		13 851	13 851
Bâtiments et infrastructures	211 650	71 111	140 539	139 612
Matériel roulant	18 112	9 458	8 654	5 612
Mobilier, équipements et améliorations locatives	28 240	22 254	5 986	4 791
	274 334 \$	102 823 \$	171 511 \$	166 336 \$

L'amortissement de 6 246 000 \$ (2008, 5 577 000 \$) est constitué de l'amortissement des immobilisations corporelles au montant de 13 786 000 \$ (2008, 13 235 000 \$) déduction faite de l'amortissement des subventions reportées au montant de 7 540 000 \$ (2008, 7 658 000 \$).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 18 412 000 \$ (2008, 12 415 000 \$) comprennent des variations de frais courus de 798 000 \$ (2008, 711 000 \$).

Au cours de l'exercice 2008-2009, des subventions pour un montant de 3 576 000 \$ (2008, 5 570 000 \$) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 3 325 000 \$\\$ et 497 000 \$\\$, n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

## 6- FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 267 000\$ (2008, 1 877 000\$) comprennent des intérêts sur les emprunts de 2 611 000\$ (2008, 2 449 000\$) et un revenu d'intérêt de 1 344 000\$ (2008, 572 000\$).

Par ailleurs, les intérêts déboursés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 2 296 000 \$ (2008, 2 435 000 \$).

## 7- VARIATION DES POSTES À COURT TERME

(En milliers de dollars)	2009	2008
Créances	640 \$	(2 953) \$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	253	(527)
Stocks	8	104
Frais payés d'avance	(145)	(405)
Compte à payer et frais courus	(3 313)	(3 733)
Dépôts de clients	356	1 351
	(2 201) \$	(6 163) \$

## 8- EMPRUNTS

(En milliers de dollars)	2009	2008
Court terme Acceptations bancaires, d'un montant de 100 084 000\$, échéant d'avril 2009 à janvier 2010 et portant intérêt à des taux variant de 0,77 % à 1,91 %. (1)	100 084 \$	- \$
Long terme Acceptations bancaires, d'un montant de 66 719 000 \$ portant intérêt à des taux variant de 3,19 % à 4,03 % et prêt à taux préférentiel d'un montant de 1 368 000 \$, échus au cours de l'exercice.	- \$	68 087 \$

<sup>(1)</sup> La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 233 000 000\$ que le gouvernement lui autorise à emprunter.

Il n'y a aucun remboursement des emprunts prévu au cours du prochain exercice en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions.

## 9- CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)	2009	2008
Autorisé D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100\$		
Émis 268 617 actions en paiement de transferts d'actifs 447 250 actions payées comptant	26 862 \$ 44 725	26 862 \$ 44 725
	71 587 \$	71 587 \$

## 10- CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA COENTREPRISE

Au 31 mars 2009, la quote-part de chacun des éléments de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	2009	2008
Bilan		
Frais payés d'avance	4 \$	1\$
Immobilisations corporelles		1
Comptes à payer et frais courus	32	53
Dépôts de clients	143	148
Résultats		
Revenus	442	466
Dépenses	378	413
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation	36 \$	26\$

## 11- ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 6 323 000 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

(En milliers de	do	ollars)
2010	1	681\$
2011	1	408\$
2012		970\$
2013		624\$
2014		626\$

De plus, au 31 mars 2009, la Société s'était engagée à supporter des coûts pour des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 1 205 000 \$.

## 12- ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

## 13- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

## a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 368 000 \$ (2008, 1 936 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## b) Provision pour congés de maladie et vacances

À compter du présent exercice, la provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle, alors qu'auparavant elle était établie sur la base du coût des journées de maladie inutilisées cumulées par les employés.

(En milliers de dollars)	2009	2008
Solde au début	5 470 \$	5 869 \$
Charges de l'exercice	5 951	4 602
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 656)	(5 001)
Solde à la fin	5 765 \$	5 470 \$

La provision pour congés de maladie et vacances payable à court terme au montant de 3 988 000 \$ (2008, 3 749 000 \$) est incluse au poste comptes à payer et frais courus.

La portion court terme de la provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion long terme de la provision pour congés de maladie est constituée de banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

Taux d'actualisation 2,85 % à 3,50 %

Taux de croissance de la rémunération 2,00 % à 3,25 %

## 14- OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a avancé à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec une somme de 29 617 000 \$ (2008, 14 597 000 \$) avec intérêts au taux moyen de 2,96 %, sans modalité de remboursement et a inscrit un revenu d'intérêts de 1 314 000 \$ (2008, 536 000 \$). De plus, la Société a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 3 425 000 \$ (2008, 2 597 000 \$).

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 15- INSTRUMENTS FINANCIERS

## Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par carte de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

## Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable de l'encaisse, des créances, de l'avance à la société apparentée, des comptes à payer et des frais courus, des dépôts de clients et des emprunts indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de l'avance dans la société affiliée ne peut être évaluée de façon fiable étant donné que la transaction est survenue entre des parties apparentées.

## Risque de liquidité

La Société considère qu'elle détient suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et également de facilité de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

## Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société apparentée et des emprunts puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

L'effet net d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 428 000 \$ le bénéfice net (2008, 486 000 \$).

## 16- CHIFFRES COMPARATIES

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2009.

## GOUVERNANCE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q. c. G-1.02) (ci-après désignée la «Loi sur la gouvernance») est entrée en vigueur le 14 décembre 2006. Cette loi a pour objet d'établir des principes de gouvernance d'entreprise afin de renforcer la gestion des sociétés d'État dans une démarche visant à la fois l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de leur direction.

Le 6 mai 2008, la Loi modifiant la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage a été sanctionnée (2008, chapitre 5). Cette loi avait pour but d'assujettir notamment la Société à la Loi sur la gouvernance et d'introduire de nouvelles règles dans sa loi constitutive.

La Loi sur la gouvernance prévoit différents éléments qui doivent être inclus dans le rapport annuel, notamment en ce qui concerne la composition, le fonctionnement et les responsabilités du conseil d'administration et de ses comités; le présent rapport annuel intègre donc ces éléments dans son contenu.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société est composé de neuf membres, nommés par le gouvernement.

Au 31 mars 2009, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

## **Georges Laberge**Président du conseil d'administration

Date de renouvellement: 18 février 2009

Date de fin du mandat: 18 février 2012

Statut:

administrateur indépendant



Formé en administration au Burdett College de Boston et diplômé de l'École forestière de Duchesnay, Georges Laberge est également diplômé de l'Académie de Québec.

M. Laberge a occupé plusieurs fonctions pendant sa carrière. Il a été directeur de l'Association canadienne de l'industrie du bois, président de l'Association de sécurité des industriels forestiers - secteur Lac-Saint-Jean et président de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ).

Il a aussi occupé plusieurs postes importants au sein de nombreux conseils d'administration; il a notamment été membre du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité de vérification d'Hydro-Québec de 1987 à 1994, du Groupe Benoît Allard de 1994 à 1997 et de Port Saguenay de 1999 à 2005. Il a aussi siégé comme membre du conseil d'administration de la Société zoologique de Saint-Félicien, été président de la scierie Laberge et Laberge ltée et du groupe Colaber Itée ainsi que fondateur et président du Club de placements Jeannois.

Engagé dans son milieu professionnel et dans sa communauté, M. Laberge a siégé comme conseiller municipal de la Ville de Saint-Félicien de 1973 à 1977.

**Yvan Bilodeau**Président-directeur général



Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1976, Yvan Bilodeau a commencé sa carrière en pratique privée. M. Bilodeau a ensuite poursuivi sa carrière à titre d'avocat à la société d'État Rexfor de 1975 à 1985 avant d'entrer au service à la Société à titre de secrétaire et directeur des services juridiques puis secrétaire et directeur général Affaires juridiques, administration et finances. Nommé président-directeur général par intérim en septembre 1999, il a été confirmé dans ses fonctions en août 2000.

Date de nomination au conseil : 30 août 2000

## Louis Bourget

Membre du comité de vérification Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de son renouvellement:

21 décembre 2005

Date de fin du mandat:

21 décembre 2008

Statut:

administrateur indépendant



Diplômé d'études collégiales en aménagement du territoire (1976) du cégep de Jonquière, Louis Bourget occupe le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or depuis 1991. Il avait d'abord été embauché à la MRC comme coordonnateur du service de l'aménagement du territoire en 1983.

Impliqué dans son milieu, et ce, tant pour les volets communautaire, culturel que sportif, M. Bourget a été membre de plusieurs comités. Il a entre autres participé à l'organisation de diverses activités dans sa région dont notamment le Tour cycliste de l'Abitibi et le colloque provincial de Villes et Villages en santé, tenu à Val-d'Or en septembre 2004. Il a aussi siégé à titre de commissaire à la Commission scolaire de Val-d'Or.

M. Bourget siège actuellement sur le conseil d'administration des fêtes du 75° anniversaire de Val-d'Or (2010), sur les comités de diversification économique de la ville de Malartic et du pôle de Senneterre ainsi que sur le comité des directions générales de la table de concertation intersectorielle jeunesse de la MRCVO, le Fonds de Soutien de l'Abitibi-Témiscamingue (FSAT), la Conférence des préfets des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, et le conseil d'administration local de la réserve faunique La Vérendrye.

## Daniel Deslauriers

Président du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil: 21 décembre 2005

Date de fin du mandat: 21 décembre 2008

Statut:

administrateur indépendant



Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) du Collège des médecins du Québec depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en biochimie médicale et en métabolisme du Collège des médecins du Québec (CSPQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (FRCPC) depuis 1992, Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences en biologie cellulaire et moléculaire de l'Université Laval (MSc) depuis 1991. Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical Canadien (LCMC).

M. Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en biochimie médicale. Depuis 1992, M. Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux Agences régionales de santé et de services sociaux du Québec (ARSSSQ).

M. Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC). Il est également un administrateur agréé membre de l'Ordre des Administrateurs Agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé sur différents conseils d'administration dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

## Deborah Hook Membre du comité de vérification

Date de nomination au conseil: 29 novembre 2006

Date de fin du mandat: 29 novembre 2009

Statut:

administratrice indépendante



Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1991, Deborah Hook est aussi détentrice d'un baccalauréat ès arts (français) (1979) de l'Université de Waterloo.

M<sup>me</sup> Hook a occupé des fonctions de cadre à la Quebec Community Groups Network et au Centre linguistique international inc. Elle a aussi été conseillère politique auprès de divers cabinets. Elle est actuellement directrice du Centre de gestion du sevrage de la ville d'Ottawa.

Jean Picard

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil: 21 décembre 2005

Date de fin du mandat: 21 décembre 2008

Statut:

administrateur indépendant



Détenteur d'un diplôme d'études collégiales en administration (1971), Jean Picard a occupé divers postes au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord de 1972 à 1988 en plus d'œuvrer parallèlement dans le commerce au détail. Depuis 1988, M. Picard est directeur général des Artisans indiens du Québec.

# **Hughes T. Poulin**Président du comité de vérification Membre du comité de gouvernance

Date de nomination au conseil: 21 décembre 2005

Date de fin du mandat:

21 décembre 2008

Statut:

et d'éthique

administrateur indépendant



Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

M. Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concurremment à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations, ainsi que le champ des affaires corporatives et du développement.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga II inc., Métaltech, Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyangin Numesh Itée, Venture Talent Ltd. ainsi que de Venture Talent North America Ltd.

## André Roy

Président du comité des ressources humaines Membre du comité de vérification

Date de son renouvellement:

21 décembre 2005

Date de fin du mandat: 21 décembre 2008

Statut:

administrateur indépendant



André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

M. Roy a siégé sur de nombreux conseils d'administration dont, entre autres, à la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurance générale, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de la Fondation des sourds, de la Fondation du Patro de Charlesbourg, de la Société des Grands Jardins, du comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie et de Riviera Apts « A » of Hallandale Inc.

## Khatéré Talaï

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination au conseil: 29 novembre 2006

Date de fin du mandat: 29 novembre 2009

Statut:

administratrice indépendante



Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi. Khatéré Talaï détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Agente de liaison pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, Mme Talaï a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Alcan inc. et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle siège présentement au conseil d'administration d'Odyssée Québec-Monde, Entreprise d'entraînement en commerce international et de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi.

## EXÉCUTION DE SON MANDAT

Le conseil d'administration veille à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la gouvernent. Il s'assure que la Société prend les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission.

Le conseil d'administration a suivi l'évolution du plan d'action détaillé 2007-2012 de la Société à chaque réunion. À cet effet, la direction faisait rapport de l'évolution des affaires courantes de la Société.

Le conseil a reçu, pour chacune des réunions des comités, un rapport verbal sur l'ensemble des activités qui s'y sont déroulées.

Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers annuels de la Société. Il a aussi approuvé le budget de la Société et a reçu à chacune des réunions régulières un rapport sur les états financiers de la Société ainsi que les faits saillants s'y rapportant. Le conseil a entre autres approuvé l'institution d'un nouveau régime d'emprunts ayant pour objet de remplacer et de consolider ses trois régimes d'emprunts en un seul régime et de permettre le financement du montant de 55 M\$ annoncé dans le *Discours sur le budget 2008-2009* qui vise à réaliser son plan d'investissement afin de poursuivre la consolidation et le développement de son réseau.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil d'administration a approuvé les demandes de mandat de négociation formulées pour le renouvellement des conventions collectives visant les employés des unités suivantes: «Siège social, Auberge Fort-Prével, campings, centres touristiques, Parc de la Chute-Montmorency», «Auberge Port-Menier» et «Station touristique Duchesnay». Il a approuvé les normes et barèmes de rémunération du personnel cadre et du personnel en situation de gestion de la Société. Le conseil a nommé un nouveau vice-président aux ressources humaines à la suite d'une recommandation du comité des ressources humaines.

Le conseil a aussi adopté, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, un nouveau code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Société en remplacement de celui adopté en 1999 en plus d'approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

L'administrateur indépendant de la Société n'est pas rémunéré. Les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions lui sont remboursés.

## PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de travail. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année.

Au cours de la présente année financière, le conseil a tenu cinq réunions régulières et deux réunions par conférence téléphonique. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

	Conseil d'ac	Iministration		0 %	0
Nom	Séances régulières	Conférences téléphoniques	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
Nombre de réunions	5	2	4	8	4
Bilodeau, Yvan	5	2	n/a	n/a	n/a
Bourget, Louis	2	1	2/3*	n/a	3
Deslauriers, Daniel	5	1	n/a	8	4
Hook, Deborah	4	2	3/3*	n/a	n/a
Laberge, Georges	5	2	n/a	n/a	n/a
Picard, Jean	2	2	n/a	4	n/a
Poulin, Hughes T.	4	1	4	n/a	4
Roy, André	5	2	4	8	n/a
Talaï, Khatéré	4	0	n/a	7	1

<sup>\*</sup> Le conseil d'administration a revu la composition des comités le 13 juin 2008

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

En conformité avec l'article 19 de la Loi sur la gouvernance qui exige la constitution d'un comité de gouvernance et d'éthique, d'un comité de vérification et d'un comité des ressources humaines, le conseil d'administration a, en plus de revoir la composition de ses autres comités, constitué un nouveau comité de gouvernance et d'éthique.

Les comités font, suite à la tenue de chaque réunion, rapport verbalement de leurs activités au conseil d'administration. De plus, chaque administrateur reçoit une copie des procèsverbaux de tous les comités.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a notamment pour fonction de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers avec le Vérificateur général et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ce comité est composé de quatre membres qui, au cours de l'exercice 2008-2009, se sont réunis à quatre reprises. De plus, les membres ont participé à une séance de formation d'une journée qui avait pour objectif de rappeler les fonctions du comité de vérification et le rôle des autres intervenants en relation avec ce comité. Cette séance visait aussi à faire connaître les outils mis à la disposition du comité de vérification afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle.

Le comité de vérification a entre autres approuvé le plan annuel de vérification et assuré le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur général. Il s'est aussi assuré qu'un processus de gestion des risques était en place et que celui-ci était bien suivi en plus de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place. Finalement, le comité a examiné les états financiers 2007-2008 avec le Vérificateur général et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.

Le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2008-2009.

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur la rémunération de celui-ci. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Ce comité est composé de quatre membres qui, au cours de l'exercice 2008-2009, se sont réunis à huit reprises.

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a recommandé au conseil d'administration les paramètres de négociations pour le renouvellement des conventions collectives des unités « Siège social, Auberge Fort-Prével, campings, centres touristiques, Parc de la Chute-Montmorency », « Auberge Port-Menier » et « Station touristique Duchesnay ». Annuellement, le comité doit examiner, pour recommandation au conseil d'administration, la révision de la rémunération du personnel cadre en situation de gestion (avancement d'échelon et boni) conformément au Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de son personnel cadre, professionnel, non syndiqué et en situation de gestion.

Les ressources humaines sont, pour la Société, une ressource essentielle et elle se doit de demeurer concurrentielle. Dans une perspective de rétention et de recrutement de son personnel stratégique, le comité des ressources humaines a entrepris, durant l'exercice 2008-2009, une révision de la structure salariale de la Société pour ses cadres et son personnel en situation de gestion, exercice qui n'avait pas été complété depuis juin 2002. Le comité a eu recours au service d'une firme externe pour l'assister dans cette démarche. Ce travail de révision se poursuivra au cours de la prochaine année financière.

Par ailleurs, le comité a formulé une recommandation au conseil d'administration pour le recrutement d'un vice-président aux ressources humaines.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Société. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président-directeur général et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à quatre reprises. Au début de ses travaux, le comité a déterminé ses priorités dans la réalisation des mandats confiés en vertu de la Loi sur la gouvernance. Le comité a débuté ses travaux par l'élaboration d'un programme d'accueil pour les nouveaux administrateurs. Le comité a également procédé à une analyse détaillée des codes d'éthique et de déontologie des administrateurs de même que celui des employés de la Société afin de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Le 20 mars 2009, le comité a soumis pour approbation au conseil d'administration des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration de même qu'un nouveau code d'éthique et de déontologie des administrateurs, lequel est joint au présent rapport annuel. Le comité de gouvernance et d'éthique complètera notamment ses travaux en ce qui concerne le code d'éthique et de déontologie des employés au cours des prochains mois. Il procédera aussi à l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2008-2009.

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ

Outre le salaire de base, la rémunération des dirigeants de la Société comprend un régime de rémunération au mérite qui vise à reconnaître le mérite additionnel du personnel d'encadrement les plus performants au cours de la période de référence. Il met l'accent sur l'évaluation annuelle du rendement, soit l'appréciation du degré de réalisation des attentes préalablement signifiées lorsque le rendement se situe au niveau correspondant aux cotes A, B ou C. Ce régime correspond à celui du gouvernement du Québec pour le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic.

Titre	Classe	Échelle salariale	Boni au rendement
Président-directeur général	Annexe II – Premiers dirigeants, vice-présidents et membre d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement <sup>(1)</sup> DM06	126 645\$ à 164 638\$	Variant de 0 à 10 %, selon la cote d'évaluation obtenue
Vice-présidents	1(2)	102 222\$ à 132 815\$	Variant de 0 à 10 %, selon la cote d'évaluation obtenue

<sup>(1)</sup> Règles de rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (D. 450-2007 du 20 juin 2007 modifié par le D. 964-2007 du 7 novembre 2007).

Le président-directeur général a bénéficié d'une allocation d'automobile pour une somme de 7 602 \$.

Le président-directeur général participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et bénéficie des prestations supplémentaires prévues aux décrets numéros 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003. Quant aux vice-présidents, ils participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

<sup>(2)</sup> Le Règlement sur les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de son personnel cadre, professionnel, non syndiqué et en situation de gestion prévoit 12 classes d'échelle de traitement et la classe 1 est l'échelle maximale.

## EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ PENDANT LA HAUTE SAISON DE SON EXPLOITATION

Secteur	Temps plein	Saisonnier, occasionnel, contractuel	Étudiant
Administration et finances	11	3	3
Communications et marketing	24	3	0
Exploitation - parcs nationaux	103	890	465
Exploitation - secteur faunique	56	649	26
Exploitation - secteur touristique	51	446	252
Immobilisations et ressources matérielles	15	9	2
Informatique	11	0	0
Présidence	2	1	0
Ressources humaines	11	2	3
Secrétariat et services juridiques	4	0	1
Ventes et réservations incluant le centre d'appels	19	29	48
Vérification interne	2	0	2
SOUS-TOTAL	309	2032	802
GRAND TOTAL			3143

CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-SIMON



## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

### MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la «Société») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

#### MISSION

Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires exceptionnels et ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

### LES VALEURS D'ENTREPRISE

#### La satisfaction de la clientèle

C'est la clientèle qui conditionne le niveau de succès de la Société. Non seulement la Société est à l'écoute des besoins de ses clients, mais elle sollicite de façon proactive leurs commentaires dans une perspective d'amélioration constante de leur niveau de satisfaction, et ce, par l'intermédiaire d'indicateurs et de critères de performance qui permettent de rétroagir rapidement.

## La protection de l'environnement et le développement durable

Elle a le devoir de préserver et de mettre en valeur les richesses patrimoniales du domaine public qui lui sont confiées pour en assurer la pérennité, en maintenir le caractère distinctif et en garantir l'accessibilité à l'ensemble des Québécois dans un souci d'équité.

De par la nature des services qu'elle dispense et la qualité des sites et territoires qu'elle exploite, la Société joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel québécois. Sa gestion est basée sur les principes de développement durable et des opérations et services respectueux de la qualité de l'environnement.

## L'innovation et la créativité

La Société affirme son leadership dans l'industrie touristique du Québec en développant les établissements qu'elle gère et en innovant par la création de nouveaux produits, activités et services. Le réseau des établissements de la Société est unique et, dans ce contexte, la Société est en recherche constante de solutions originales pour faire connaître toute la valeur de cette richesse collective.

## La concertation avec les milieux régionaux

La Société est consciente de l'impact de ses interventions en région et, à cet égard, elle compte sur la participation active des intervenants régionaux représentés dans les conseils d'administration locaux et les tables d'harmonisation. Elle encourage l'économie régionale en favorisant l'embauche locale et l'achat de produits et services dans le milieu et la conclusion d'ententes de partenariat susceptibles de bonifier l'offre touristique en région.

#### L'esprit d'entreprise et l'implication du personnel

Tous les employés sont responsables de l'atteinte des résultats selon les objectifs fixés. La Société associe ses employés à la poursuite de sa mission. À cet effet, elle privilégie la formation, elle signifie des attentes, elle responsabilise ses employés et favorise l'esprit d'entreprise et d'initiative. Elle reconnaît leur contribution.

## La rigueur, l'efficacité de gestion et la simplification administrative

La rigueur et l'efficacité de gestion caractérisent la Société. Elle s'assure du respect des règles d'équité et de transparence en matière de gestion de ressources humaines, de systèmes d'information de gestion et d'octroi de contrats. Elle développe des règles de gestion claires, simples et efficaces et identifie des solutions appropriées.

## DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

#### DÉFINITIONS

Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent:

Code: Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société.

Conflit d'intérêts: On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'Intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil: Désigne le conseil d'administration de la Société.

Comité: Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02).

Information confidentielle: Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet à laquelle la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société

Intégrité: L'état d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Personne liée: Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Société : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

#### INTERPRÉTATION

Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

## PORTÉE DU CODE

#### Ohiet

.(1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'Intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

### Champ d'application

Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

### Entrée en vigueur

 Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009. Il n'a aucun effet rétroactif.

## PRINCIPES D'ÉTHIQUE

#### Réalisation de la mission

- 6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.
- 6. (2) Sa contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

## Respect des règles

- 7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publicis (R.R.Q., c. M-30, r.0.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.
- (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
- 7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

#### Professionnalisme

- 8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.
- 8. (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.
- 8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.
- 8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

#### Adhésior

 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur.
 Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en viqueur de chacune des modifications du Code.

## RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

## FAIRE PREUVE DE RÉSERVE DANS LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES Neutralité politique

- 10. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
- 10. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de 17. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

### Manifestation publique

de ses opinions politiques.

#### Offre d'emploi

12. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

#### Affaires personnelles

13. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

## TRAITEMENT DE L'INFORMATION

## Confidentialité

- 14. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi recue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 14. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 14. (3) Ces obligations n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

## Protection de l'Information confidentielle

- 15. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle : il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître; s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il recoit de la Société; il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de:
  - ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
  - prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le
  - éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
  - identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence:
  - se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

### Confidentialité des informations fournies

La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité 20. des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

## Obligations après la cessation des fonctions

- façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société
- 11. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique 17. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec leguel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
  - 17. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
  - 17. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont 23. prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

## ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

#### Situation conflictuelle et dénonciation

- favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires 18. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation qui laisse un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.
  - 18. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
  - 18. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts
  - 18. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations avant modifié ces listes dans le cours de l'année.
  - 18. (5) L'administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un suiet touchant ces intérêts. afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

#### Conflit d'intérêts

- 19. (1) L'administrateur ne peut, sous peine de révocation de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
- 19. (2) De plus, l'administrateur à temps plein doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G 1.02).

#### Biens de la Société

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

## Avantages et cadeaux

- 21. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- 21. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.
- 22. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 22. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

#### MISE EN ŒUVRE

## Adoption et révision

Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

#### Révision du Code

24. Le Comité doit : réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation; assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

#### Application

- 25. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.
- 25. (2) Le président du Conseil a pour mandat : de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème: de traiter toute demande d'information relative au présent Code: de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
- 25. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut. au besoin, s'adresser au Comité.

#### Dénonciation d'une violation

- 26. (1) L'administrateur qui connaît ou soupconne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer à l'autorité compétente mentionnée à l'article 30 du présent Code.
- 26. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante: l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation: la description de la violation: la date ou la période de survenance de la violation; une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
- 26. (3) Le président du Conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
- 26. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.



## **DÉCLARATIONS**

#### Types de déclarations

- 27. (1) ADHÉSION: L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire «Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.
- « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en
- 27. (3) MODIFICATION D'INTÉRÊTS: L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modification d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.
- 27. (4) NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS: L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire «Déclaration de nonparticipation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

#### Dossiers

27. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

## Procédure de délibération

Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la 31. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

- 27. (2) INTÉRÊTS: L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire 29. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis
  - 29. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE

#### Autorité compétente

- 30. (1) Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou le président-directeur général est en cause.
- 30. (2) Le président du Conseil est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur

#### Sanction et procédures

- déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 31. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manguements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- 31. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 31. (4) Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
- 31. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 31. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE A Déclaration d'adhésion au Co	ode d'éthique et de déontolog	gie des administrateurs		
Je, soussigné(e), Société des établissements de p	olein air du Québec adopté par l			plein air du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la sens et la portée.
Par la présente, je me déclare lié ma part.	é(e) envers la Société des établi	ssements de plein air du Québo	ec par chacune des dispositions	du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de
Signée à	, ceº jour du m	ois de20		
Administrateur(trice)	Témoin			
ANNEXE B Déclaration d'intérêts				
Je, soussigné(e),		, administrateur(trice) de la	Société des établissements de	plein air du Québec (la Société), déclare les intérêts suivants :
1. Action, créance, titre ou toute	autre forme d'intérêts pécuniai	res, que mon conjoint ou moi d	étenons dans des personnes mo	orales à but lucratif ou non lucratif <sup>1</sup> .
Dénomination sociale de la personne morale	Quantité de l'intérêt	Description (ex.: action)	Valeur approximative de l'intérêt	
☐ Mon conjoint et moi ne déter  ¹ Ne sont pas considérés comm			l ou instruments de marché mone	taire et les obligations gouvernementales (fédérales et provinciales).
2. Fonction d'employé, d'adminis	strateur, de dirigeant ou toute a	utre fonction analogue ou tout	autre intérêt que mon conjoint d	u moi assumons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif.
Dénomination sociale o	de la personne morale	Titre de la fonction (	ou nature de l'intérêt	
☐ Mon conjoint et moi n'assum	none queuno fonction ou no dótro	none queun intérêt correspond	ant à cat ánancá	
a Mon conjoint et morn assum	ions advante fonction od the dete	mons addur mieret correspond	ant a cet enonce.	
3. Autres intérêts que je détiens	, qui me relient à une personne	morale et qui pourraient être p	erçus comme susceptibles d'inf	luencer mon appréciation des sujets présentés au Conseil concernant cette personne morale.
Dénomination sociale o	de la personne morale	Nature d	e l'intérêt	
☐ Je ne détiens aucun intérêt c	•			
Signée à	, ceº jour du ma	ois de 20		
Administrateur(trice)	 Témoin			

ANNEXE C Déclaration de modification	ons d'intérêts					
VEUILLEZ REMPLIR LE FORM	IULAIRE EN INDIQU	JANT LES MODIFICA	TIONS (ACQUISITION	ONS OU DISPOSITIO	NS DE TITRES, CES	SATION DE FONCTION, ETC.) EFFECTUÉES DEPUIS VOTRE DERNIÈRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS.
Je, soussigné(e),			administrateur(tric	e) de la Société des	établissements de	plein air du Québec (la Société), déclare les modifications suivantes :
						moi détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif <sup>2</sup> . DE NOUS EN FAIRE PARVENIR LA LISTE COMPLÈTE.
Dénomination sociale de la personne morale	Description (ex.: action)	Quantité de l'intérêt dans la dernière déclaration	Opération effectuée depuis : vente (V) ou achat (A) et quantité	Quantité de l'intérêt à l'heure actuelle	Valeur de l'intérêt à l'heure actuelle	
☐ Mon conjoint et moi n'avi  Ne sont pas considérés con et les obligations gouverne	nme des intérêts da	ns des personnes mo	rales les bons du Tro	ésor ou instruments c	de marché monétaire	
2. Ajout ou retrait d'une fonc Ajout ou retrait d'un autre in						nt ou moi assumons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif.
Dénomination soci de la personne mo		Titre de la fon ou nature de l'i	CLION	Fonction ou intérêt ro C), nouvellement ajo retiré durant l'	outé (A), ajouté et	
☐ Mon conjoint et moi n'avons aucune modification à déclarer.						
3. Autres intérêts que je déti	ens, qui me relient	à une personne mor	ale et qui pourraier	nt être perçus comm	e susceptibles d'infl	uencer mon appréciation des sujets présentés au Conseil concernant cette personne morale.
Dénomination soci de la personne mo		Titre de la fon ou nature de l'i	ction	C), nouvellement ajo retiré durant l'	outé (A), ajouté et	
☐ Je n'ai aucune modificati	on à déclarer.					
Signée à	, ce	º jour du mois (	de 20	)		

Témoin

Administrateur(trice)

ANNEXE D Déclaration de non-participat	ion aux discus	ssions							
Je, soussigné(e),aura lieu une discussion portant	sur une des soc	, admin iétés ou entités faisant par	istrateur(trice) de la Société rtie de la liste qui suit :	des établissements de	plein air du Québec, sou	haite ne pas être présen	t(e) à toute réunion du	u Conseil ou d'un com	iité au cours de laquell
Signée à	, ce	e jour du mois de	20						
Administrateur(trice)		Témoin							

## ANNEXE E

Procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts

De façon à protéger la Société des établissements de plein air du Québec (la Société) et les membres de son Conseil dans des situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure suivante est suivie par le secrétaire de la Société :

- 1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur de la Société ou s'il s'agit d'une entité ou société déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D du Code, le secrétaire :
  - a. expédie une note à cet effet ou avise verbalement l'administrateur concerné;
  - b. ne transmet pas à l'administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier;
  - c. consigne au mémoire de délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts;
  - d. extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'administrateur concerné.
- 2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité soulève un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts concernant un administrateur, ce dernier doit en aviser le secrétaire qui applique les dispositions ci-dessus à chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
- 3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le soulever. Le secrétaire en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
- 4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

## EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société a adopté, le 15 décembre 2008, une politique linguistique qui tient compte de sa vocation et qui traite notamment de l'usage et de la qualité du français dans les textes et documents, dans diverses formes de communication et au travail.

Au cours du dernier exercice, la Société a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette politique au sein de la Société.

## COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SÉPAQ

## SECTEUR FAUNIQUE

Auberge de montagne des Chic-Chocs Directeur: M. Dominique Gagnon 10, rue Notre-Dame Est, case postale 120

Cap-Chat (Québec) GOJ 1G0 Téléphone: 418 907-9024 Télécopieur: 418 786-2515

Courriel: auberge.chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique Ashuapmushuan Directeur: M. Dan Gagnon

Emerceda Nr. Sahr Gaginton Km 33, route 167, case postale 40 La Doré (Québec) G8J TY4 Téléphone : 418 256-3806 Télécopieur : 418 256-3808

Courriel: ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur: M. Dan Gagnon 1584, route 167 Nord, case postale 38 Chibougamau (Québec) GBP 2K5 Téléphone: 418 748-7748 Télécopieur: 418 907-7295 Courriel: assinica⊚sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur: M. Bermans Drouin 116, Prudent-Cloutier, case postale 102 Mont-Saint-Pierre (Québec) GOE 1V0 Téléphone: 418 797-5214 Télécopieur: 418 797-5216 Courriel: chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur: M. Sylvain Boucher 700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11 Québec (Québec) G2J 1E2 Téléphone: 418 528-6868 Télécopieur: 418 528-8833 Courriel: laurentides@sepag.com

Réserve faunique La Vérendrye,

Secteur Abitibi-Témiscamingue
Directeur: M. Serge Martel
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'0r (Québec) J9P 4P8
Téléphone: 819 736-7431
Téléponieur: 819 736-2106

Courriel: laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directeur : M. Frédéric Lussier Montcerf-Lytton (Québec) JOW 1N0 Téléphone 819 438-2017 Télécopieur: 819 438-2432

Courriel: laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur: M. Mathieu-H. Brunet 830, des Pins Rouges, case postale 1760 Saint-Alexis-des-Monts (Québec) JOK 1V0

Téléphone: 819 265-2098 Télécopieur: 819 265-3415 Courriel: mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur: M. Robin Plante 257, rue Saint-Jérôme Matane (Québec) G4W 3A7 Téléphone: 418 562-3700 Télécopieur: 418 562-4832 Courriel: matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice: M<sup>me</sup> Christine Lefebvre 443, route 309, case postale 100 Val-des-Bois (Québec) JOX 3C0 Téléphone: 819 454-2011 Télécopieur: 819 454-2353 Courriel: papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur: M. Dany Bacon 24, boulevard des Îles, bureau 109 Port-Cartier (Québec) G5B 2M9 Téléphone: 418 766-2524 Télécopieur: 418 766-2921 Courriel: portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur: M. Berthier Deschênes 8, route 132, case postale 38 Port-Daniel (Québec) GOC 2NO Téléphone: 418 396-2232 Télécopieur: 418 396-3325 Courriel: portdaniel@sepaq.com Réserve faunique de Portneuf

Directeur: M. Michel Coulombe 229, rue du Lac Vert, case postale 10 Rivière-à-Pierre (Duébec) GOA 3A0 Téléphone: 418 323-2028 Télécopieur: 418 323-2159 Courriel: portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur: M. Michel Fournier 112, route de la réserve Rimouski Saint-Narcisse (Québec) GOK 1SO Téléphone: 418 735-2250 Télécopieur: 418 735-2250 Courriel: rimouski@sepaa.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur: M. Martin Soucy 4456, chemin du Lac Supérieur Lac Supérieur (Québec) JOT 1P0 Téléphone: 819 688-2325 Télécopieur: 819 688-6369 Courriel: rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur: M. Charles Côté 3773, route 155 Trois-Rives (Québec) GOX 2CO Téléphone: 819 646-5680 Télécopieur: 819 646-5693 Courriel: stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur: M. Dave Boulet 25, chemin des Forestiers, case postale 179 Île d'Anticosti (Québec) GOG 2Y0 Téléphone: 418 535-0231 Télécopieur: 418 535-0289

Courrier: anticosti@sepaq.com

#### SECTEUR TOURISTIQUE

Aquarium du Québec

Directeur: M. André Roy 1675, avenue des Hôtels Québec (Québec) G1W 4S3 Téléphone: 418 659-5266 Télécopieur: 418 646-9238 Courriel: aquarium@sepaq.com

Auberge Fort-Prével

Directeur: M. Robert Béland 2053, boulevard Douglas, case postale 58 Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) GOC 2X0

Téléphone : 418 368-2281 Télécopieur : 418 368-1364 Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directeur: M. Rémi Plourde 180, route 132, case postale 86 Percé (Québec) GOC 2LO Téléphone: 418 782-2240 Télécopieur: 418 782-2241 Courriel: perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice: M<sup>me</sup> Chantal Paré 575, rue Montplaisir

Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5

Téléphone : 819 477-1360 Télécopieur : 819 477-6936 Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Responsable: M<sup>me</sup> Anne-Marie Vin 9000, route de Kénogami, case postale 15 Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9

Téléphone : 418 344-1142 Télécopieur : 418 344-1156 Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur: M. Jean-Luc Lussier 1216, rue Principale, case postale 61 Duhamel (Québec) JOV 160 Téléphone: 819 428-5015 Télécopieur: 819 428-3512 Courriel: lacsimon@sepaq.com

### Parc de la Chute-Montmorency

Directeur: M. Jean Laurin 2490, avenue Royale Québec (Québec) G1C 1S1 Téléphone: 418 663-3330 Télécopieur: 418 663-1666 Courriel: montmorency@sepag.com

## Société affiliée – Sépaq-Val-Jalbert, s.e.n.c.

Directeur: M. André Turgeon 95, rue Saint-Georges Route 169, case postale 307 Chambord (Québec) GOW 1GO Téléphone: 418 275-3132 Télécopieur: 418 275-5875 Courriel: valialbert@sepag.com

## Station touristique Duchesnay

Directeur: M. Réjean Beaulieu 140. Montée de l'Auberge

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Ouébec) G3N 0J5

Téléphone: 418 875-2122 Télécopieur: 418 875-2868 Courriel: duchesnay@sepag.com

## SECTEUR DES PARCS

## Parc national d'Aiguebelle

Directrice: Mme France Simard

1702, rang Hudon

Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0 Téléphone: 819 637-2480 Télécopieur: 819 637-7106

Courriel: parc.aiguebelle@sepag.com

#### Parc national d'Anticosti

Directeur: M. Dave Boulet 25. chemin des Forestiers, case postale 179.

Île d'Anticosti (Québec) GOG 2YO Téléphone: 418 535-0231 Télécopieur: 418 535-0289 Courrier: parc.anticosti@sepag.com

## Parc national du Bic

Directeur: M. Herven Holmes 3382, route 132 Ouest, case postale 2066

Le Bic (Québec) GOL 1B0 Téléphone: 418 736-5035 Télécopieur: 418 736-5039 Courriel: parc.bic@sepaq.com

## Parc national de Frontenac

Directeur: M. Éric Lessard 599, chemin des Roy Lambton (Québec) GOM 1H0 Téléphone: 418 486-2300 Télécopieur: 418 486-2226 Courriel: parc.frontenac@sepag.com

## Parc national de la Gaspésie

Directeur: M. François Boulanger 1981, route du Parc

Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4

Téléphone: 418 763-7494 Télécopieur: 418 763-9492 Courriel: parc.gaspesie@sepaq.com

## - Gîte du Mont-Albert

Directeur: M. David Dubreuil 2001 route du Parc

Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4

Téléphone: 418 763-2288 Télécopieur: 418 763-7803 Courriel: gitmtalb@sepag.com

#### Parc national des Grands-Jardins

Directrice: Mme Claire Ducharme 25. boulevard Notre-Dame Clermont (Québec) G4A 1C2 Téléphone: 418 439-1227 Télécopieur: 418 439-1228

Courriel: parc.grands-jardins@sepag.com

## Parc national des Hautes-Gorgesde-la-Rivière-Malbaie

Directrice: Mme Claire Ducharme 25. boulevard Notre-Dame Clermont (Québec) G4A 1C2 Téléphone: 418 439-1227 Télécopieur: 418 439-1228

Courriel: parc.hautes-gorges@sepag.com

## Parc national de l'Île-Bonaventure-etdu-Rocher-Percé

Directeur: M. Rémi Plourde 4, rue du Quai, case postale 310 Percé (Québec) GOC 2L0 Téléphone: 418 782-2240 Télécopieur: 418 782-2241 Courriel: parc.ibrperce@sepag.com

## Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur: M. Serge Perreault

55. Île Sainte-Marguerite, case postale 310 Boucherville (Québec) J4B 5J6

Téléphone: 450 928-5089 Télécopieur: 450 670-2747

Courriel: parc.boucherville@sepag.com

### Parc national de la Jacques-Cartier

Directrice: Mme Nancy Bolduc 700, boulevard Lebourgneuf, bureau 12 Québec (Québec) G2J 1E2

Téléphone: 418 528-8787 Télécopieur: 418 528-8781

Courriel: parc.jacques-cartier@sepaq.com

## Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde 231. Miguasha Ouest, case postale 183

Nouvelle (Québec) GOC 2E0 Téléphone: 418 794-2475 Télécopieur: 418 794-2033

Courriel: parc.miguasha@sepag.com

## Parc national du Mont-Mégantic

Directeur: M. Pierre Goulet 189 route du Parc

Notre-Dame-des-Bois (Québec) JOB 2E0 Téléphone: 819 888-2941

Télécopieur: 819 888-2943

Courriel: parc.mont-megantic@sepag.com

### Parc national du Mont-Orford

Directeur: M. Pierre Dépelteau 3321, chemin du Parc

Canton d'Orford (Ouébec), J1X 7A2 Téléphone: 819 843-4545 Télécopieur: 819 868-1259

Courriel: parc.mont-orford@sepag.com

#### Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur: M. Serge Perreault 55. Île Sainte-Marguerite, case postale 310

Boucherville (Québec) J4B 5J6 Téléphone: 450 653-7544 Télécopieur: 450 653-0509 Courriel: parc.st-bruno@sepag.com

## Parc national du Mont-Tremblant

Directeur: M. Martin Soucy 4456, chemin du Lac-Supérieur Lac-Supérieur (Québec) JOT 1P0 Téléphone: 819 688-2336 Télécopieur: 819 688-6369

Courriel: parc.mont-tremblant@sepag.com

## Parc national des Monts-Valin

Directeur: M. François Guillot

360, rang Saint-Louis

Saint-Fulgence (Québec) GOV 1SO Téléphone: 418 674-1200

Télécopieur: 418 674-1246

Courriel: parc.monts-valin@sepaq.com

### Parc national d'Oka

Directeur: M. Richard Rozon 2020, chemin Oka, case postale 447

Oka (Québec) JON 1E0 Téléphone: 450 479-1338 Télécopieur: 450 479-6250 Courriel: parc.oka@sepag.com

### Parc national de Plaisance

Directeur: M. Jean-Luc Lussier

1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40

Plaisance (Québec) JOV 1S0 Téléphone: 819 427-5350 Télécopieur: 819 427-5905

Courriel: parc.plaisance@sepag.com

## Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur: M. François Guillot 835, rang 3 Ouest

Saint-Henri-de-Taillon (Québec) GOW 2X0

Téléphone: 418 347-5371 Télécopieur: 418 347-2134

Courriel: parc.pointe-taillon@sepag.com

## Parc national du Saguenay

Directeur: M. Daniel Groleau

91. Notre-Dame

Rivière-Éternité (Québec) GOV 1P0 Téléphone: 418 272-1509 Télécopieur: 418 272-1516 Courriel: parc.saguenay@sepag.com

#### Parc marin du Saguenav-Saint-Laurent

Directeur: M. Luc Bouchard

91. Notre-Dame

Rivière-Éternité (Québec) GOV 1P0 Téléphone: 418 272-2767 Télécopieur: 418 272-3438

Courriel: parc.saguenay@sepag.com

#### Parc national de la Yamaska

Directeur: M. Pierre Dépelteau

3321, chemin du Parc Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2 Téléphone: 450 776-7182

Télécopieur: 450 776-7266 Courriel: parc.yamaska@sepaq.com

## SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

## SIÈGE SOCIAL

Place de la Cité, Tour Cominar 2640, boulevard Laurier, bureau 1300 Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone : 418 686-4875 Télécopieur : 418 686-6160

## SERVICE DES VENTES ET RÉSERVATIONS

Place de la Cité, Tour Cominar 2640, boulevard Laurier Bureau 250, 2º étage Québec (Québec) G1V 5C2

Canada et États-Unis: 1 800 665-6527

Autres pays: 418 890-6527 Télécopieur: 418 528-6025 Site Internet: www.sepaq.com Courrier: inforeservation@sepaq.com

## BUREAU DES VENTES DE MONTRÉAL

Centre Infotouriste de Montréal 1255, rue Peel, bureau 100 Montréal (Québec) H3B 4V4 Téléphone: 514 873-9899 Télécopieur: 514 873-9907 Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2009 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009 ISBN-978-2-550-56042-5 Bibliothèque nationale du Canada ISSN-0833-028X

**Photo couverture:** Parc national de la Jacques-Cartier Crédits photos: Steve Deschênes, Mathieu Dupuis et Pub Photo.

## Politique concernant l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7.5 de la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives, la Société des établissements de plein air du Québec a adopté une politique concernant l'octroi des contrats. Cette politique est publique et peut être obtenue en en faisant la demande à la secrétaire et directrice des services juridiques.

## Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Sépaq adhère au programme ÉcoGESte d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.











Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

